

**Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 15 octobre 2021**

Délibération CA-2021-67

Approuvant le procès-verbal de la séance de la séance du 9 juillet 2021

*Vu le Code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en conseil d'administration du 16 octobre 2020 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;
Vu le projet de procès-verbal de la séance du Conseil d'administration en date du 09 juillet 2021 ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 15 octobre 2021 en formation plénière, à l'unanimité des 31 membres présents ou représentés :

ARTICLE UNIQUE :

Approuve le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2021.

Fait à Créteil, le 15 octobre 2021

Le Vice-Président du Conseil
d'administration


Amilcar BERNARDINO

Le Président de l'Université


Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Rendue exécutoire à compter du 18 octobre 2021 (date d'envoi au rectorat de Créteil)

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil.



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (Upec)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION PLENIER

DU

VENDREDI 9 JUILLET 2021

Parmi les membres du conseil étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, président

Collège A dit « des professeurs des universités » :

Mme CADUSSEAU Josette

Mme CACHET-VIVIER Christine

Mme LANGLOIS Valérie

M. TEBOUL Gérard

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme DE SUREMAIN Marie-Albane

M. LIGNEUL Nicolas

M. PELLET Éric

Mme RUBENS Lolita

M. THAUVRON Arnaud

M. THÉVENET Laurent

Collège des personnes des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé (Biatss) :

Mme FAURE-DUNABEITIA Joëlle

M. VALLEE Benoît

Collège dit « des personnalités extérieures » :

M. DUFEU Jean-François

Collège dit « des usagers » :

M. ADAM Abdramane Mahamat

Mme CLÉMENCEAU Juline

M. LOPEZ Patrick

Mme NGUYEN Caroline

M. VINCENT Lhéo

Parmi les membres du conseil étaient présents par procuration :

M. MEKONTSO DESSAP a donné procuration à Mme CADUSSEAU ;

M. GRIMBERT a donné procuration à Mme LANGLOIS.

Mme CASCONÉ a donné procuration à M. THAUVRON ;

M. VALLÉE a donné procuration à M. PELLET ;

Mme COSTES a donné procuration à M. THEVENET.

M. TROUMI a donné procuration à M. VINCENT ;

Mme MATTEI a donné procuration à Mme NGUYEN.

Parmi les membres de droit et les invités du conseil étaient présents ou représentés :

Mme BAJARD Cécile, Directrice du SCD

M. BERNARDINO Amilcar, VP CA

M. BOSDEVEIX Robin, Directeur de l'Inspé (remplace Brigitte MARIN)

Mme DA COSTA Hélène, Directrice des affaires financières

- Mme DEBORDE Véronique, Directrice fondation partenariale de l'UPEC
- M. FROUTE Philippe, Administrateur provisoire de l'UFR AEI
- Mme HMAMOU Fadoua, Responsable du Pôle institutionnel
- M. LEONEL Eric, Vice-président délégué FTLV, FA, FC et Entrepreneuriat
- M. Yves LEVY, Médecin immunologiste, professeur d'université français, spécialiste de l'infection par le VIH
- M. LOWENSTEIN Fantin, Vice-Président étudiant
- M. MOITON Gilles, Agent-comptable
- M. MOSCOVICI Jacques, directeur de l'UFR sciences et technologie
- M. NAMANE Lamine, assesseur moyens
- M. PALAU Yves, Administrateur provisoire de l'EEP
- M. ZAIDAN Louai, Assesseur Vice-Président Etudiant
- M. ZIDI Mustapha, Vice-président stratégie et développement

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	5
1.1. Point d'information du président.....	5
1.3. Présentation de la politique de valorisation des travaux du labex VRI	10
1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juin 2021	28
1.4. Présentation des assesseurs du Vice-Président Etudiant	29
2. QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES	33
2.1. Approbation des propositions de remise gracieuse et d'admission en non- valeur.....	33
3. RESSOURCES HUMAINES.....	35
3.1. Approbation des fonctions ouvrant droit à la prime pour charges administratives (PCA) et à la prime pour responsabilité pédagogique (PRP) pour l'année universitaire 2020-2021 ainsi que des taux minimums d'attribution de ces primes.....	35
4. FORMATION ET RECHERCHE	36
4.1. Approbation de la campagne d'habilitation CD-DIU-DU pour l'année universitaire 2021-2022 (2 ^e partie)	36
4.2. Approbation des capacités d'accueil minimales en deuxième année MMOP pour l'année universitaire 2022-2023.....	38
4.3. Approbation de l'évolution des points de cadrage de la VAC relatifs à la composition des jurys et à l'accompagnement des usagers	49
4.4. Approbation de la politique d'exonération des droits d'inscription 2021/2022 pour les doctorants soutenant leur thèse au plus tard le 1 ^{er} février 2022.....	60
5. CONTRATS ET CONVENTIONS	63
5.1. Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université	63

La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1. Point d'information du président

M. le PRÉSIDENT – Bonjour à toutes et à tous. Je vous propose de démarrer le Conseil d'administration avec le point sur la pandémie. Vous aurez un spécialiste mondial du virus qui parlera justement du vaccin. Donc, vous pourrez poser des questions.

Mais comme vous le savez, vu la circulation des variants, cela induit une flambée de circulation virale dès la fin de ce mois, et ce de façon très forte, puisque l'accélération se fait. Donc, le point d'atterrissage en septembre est assez inconnu.

En tout cas, cela va se traduire mécaniquement par des réhospitalisations et une tension sur les hôpitaux. Même si la population qui va être touchée sera une population plus jeune, de toute façon, tout le monde n'est pas vacciné. Le vaccin, ce n'est pas du 100 %. Donc là, on ne va pas forcément être dans quelque chose de si serein que cela.

La vaccination sera la solution, mais pas que la solution, parce qu'évidemment cela ne protège pas à 100 %. Sans compter qu'effectivement aussi, à la rentrée et à l'automne, il faudra sûrement une piqûre de rappel, parce que la protection ne sera évidemment pas optimale pour ceux qui ont été vaccinés six mois auparavant.

Donc, il faudra tenir compte de tout cela pour la rentrée. Une rentrée qui se fera à 50 % de jauge en amphithéâtre, détaillée sur une note CHSCT, à la fois une note politique et une note technique avec le maintien des mesures barrières.

On met une jauge à 50 % dans les amphithéâtres avec une pédagogie adaptée à cette jauge, mais le reste en présentiel, en particulier pour tout ce qui est TD, TP, etc.

Et l'on verra un peu par la suite ce qu'il se passe avec des mesures possibles, enfin certaines de la vaccination très large à la Ville de Créteil, la cible étant les étudiants, de 100 étudiants par jour qui pourraient être vaccinés. En sachant, là encore, il faut qu'ils soient vaccinés le plus possible pendant l'été.

Mais l'on introduit cet élément de sécurisation d'une centaine de vaccins par jour pour nos étudiants et pour le personnel éventuellement avec des mesures aussi qui seront faites sur l'Université en liaison avec les ARS, avec aussi toutes les possibilités d'avoir des vaccins. Et l'on pourra aussi vacciner sur les campus. Donc, on a mis tout cela en œuvre pour la rentrée.

En point d'information, c'est aussi le dernier Conseil d'administration de Josette CADUSSEAU, qui part à la retraite en septembre prochain. Elle sera donc remplacée par une personne qui sera élue, proposée à élection en CFVU de la rentrée de septembre.

Je profite de l'occasion pour remercier très chaleureusement Josette et je vous demanderai de l'applaudir, même si Josette va rester avec nous pour des missions spécifiques. Il y en a un certain nombre qui nécessitent une expertise et celle de Josette est maintenant extrêmement importante pour nous. Donc, Josette pourra rester avec nous.

D'ailleurs, c'est avec son accord, notamment sur un certain nombre de positionnements, dont le dossier de l'Institut d'école politique, par exemple, qui est en lice pour Fontainebleau. Donc, merci à Josette pour cela. Je pense que tu pourras peut-être t'exprimer aussi pendant ce CA.

Josette a fait un travail extraordinaire. Je ne vais pas vous convaincre du travail qu'elle a fait. Un travail qui a été extrêmement important, puisque l'on est arrivé, il y avait le HCERES.

Il y avait également la nouvelle offre de formation. L'ensemble également des dossiers du quotidien de ce qui anime la vie universitaire. Et Josette a vraiment maintenu la barre avec énormément de créativité ou sur l'innovation pédagogique.

Et le maintien de la barre également pendant la pandémie, puisque pendant la pandémie, il a aussi fallu assurer énormément de choses en distanciel. Tout ce que l'on a vécu, derrière, c'était aussi l'animation d'un pôle social très tôt, la précarité étudiante.

Tout cela a été porté très largement par la DEVE, Josette, évidemment le pôle social et, bien sûr, les associations étudiantes et autres. Mais Josette a vraiment été là présente en permanence auprès de l'Université, des étudiantes et étudiants, des collègues.

Vraiment, Josette a fait un super travail, avec un respect de la mission de service public qui est intrinsèque à la personnalité de Josette. Et vraiment, je te remercie, même si je sais que tu vas continuer avec nous. Mais je te remercie en tant que VPCFVU d'avoir mené tous ces combats, parce qu'il s'agissait vraiment de combats importants pour notre Université. Donc, je vous propose d'applaudir Josette, parce que c'est son dernier CA.

(Applaudissements).

Mme CADUSSEAU – Je remercie en premier lieu, Jean-Luc, déjà, pour m'avoir permis de participer au projet de cette équipe. Il est vrai que je me suis engagée sur chacun des projets qui m'ont été confiés et engagés pour soutenir la politique de l'équipe présidentielle.

Après, j'ai été recrutée enseignant-chercheur en 1981. Donc, cela fait quand même pas mal d'années de carrière dans l'Université. Pour des raisons qui me sont tout à fait personnelles, j'arrête mes activités au 1^{er} septembre de cette année.

Je suivrai, bien sûr, un certain nombre de projets que je ne peux malheureusement pas continuer, que je n'ai pas réussi à faire aboutir ou qui sont arrivés comme tout le temps.

Vous savez très bien que les projets arrivent de semaine en semaine. On est obligé de répondre pour maintenir l'Université à un certain niveau, à une certaine visibilité au niveau national et pour le bien de nos étudiants, de nos enseignants-chercheurs et de nos personnels, bien sûr.

Donc, je suis vraiment ravie d'avoir pu accompagner, développer et soutenir l'activité de notre équipe. Merci beaucoup. Et puis, de ce Conseil d'administration, puisqu'ici il s'agit en l'occurrence des élus et des invités au Conseil d'administration. Merci beaucoup.

M. le PRÉSIDENT – Merci, Josette. L'autre information, c'est le départ également comme VP Déléguée école doctorale de Claire HANCOCK qui, je pense, est saturée par ce dossier. Je pense qu'elle l'a mené vraiment très loin. C'est-à-dire qu'il a fallu l'accompagnement auprès de l'UPEC avec la liaison UPE et tout ça.

Je ne vous cache pas que c'était quand même un dossier compliqué, à la fois sur un plan politique et administratif, qui n'est pas réglé totalement. Les choses avancent bien maintenant, notamment sur le renforcement du support administratif et des interactions administratives. Tout cela a dû se mettre en place.

Je pense que Claire a donné un grand coup de collier à cela et je l'en remercie. Mais là, on peut comprendre aussi une certaine fatigue autour de ce dossier, qui est un dossier compliqué. Je pense aussi qu'à un moment donné, il y a des usures de temps dans une équipe par rapport à des dossiers. Et surtout, à un moment donné, cela a quand même été deux années très compliquées sur le plan de la gestion des dossiers à distance, avec le fait de ne plus se voir également, d'être toujours à distance pour la plupart, en tout cas, pour un certain nombre d'entre nous.

Je pense que tout cela a dû jouer. En tout cas, je remercie Claire. On va avoir un petit repas sympa ensemble. Je remercie beaucoup Claire de toute son action. Donc, il y aura également le dossier requis par la recherche, par Simon GILBERT.

On va également féminiser encore l'équipe dès la rentrée, puisqu'un certain nombre de collègues vont nous rejoindre, soit comme chargés de mission, soit comme assesseurs également.

Il y a également d'autres focus sur d'autres actions politiques qui émergent, notamment sur sciences et société, par exemple, qui est un dossier porté également au niveau ministériel et qui est important pour nous, puisqu'un label est en train de se dessiner.

Et sur ce label sciences et société, il y aura également une porteuse de ce dossier. On a quelques idées. Donc, on vous fera des propositions à la rentrée.

Le projet Erasme a été déposé, comme vous le savez. Donc là, une traduction comme on s'y était engagé, qui est en train de se finaliser en relecture. Ce sera communiqué très prochainement, parce que là, il y a encore des éléments. Les traducteurs ont leurs limites. Il est vrai qu'il faut relire tout attentivement. On a aussi été beaucoup mobilisés par d'autres dossiers.

Donc, vous aurez ce dossier, comme on s'y était engagé en français. Il reprendra quand même des éléments très largement discutés à la fois dans les groupes de travail, le retour des groupes de travail, le séminaire international, le congrès.

Donc, vous avez quand même des éléments très larges, mais le dossier lui-même vous parviendra. Il est un peu encore en termes « franglais ». Donc, on va le travailler pour qu'il soit correct et vous le faire parvenir. Voilà pour les informations.

Un point également peut-être de présence. Le Professeur Yves LEVY, que vous connaissez, parce qu'il porte aujourd'hui le développement de vaccins, à la fois VIH

avec les premiers essais humains qui se font entre autres dans son équipe et également le développement de vaccins dans le domaine du Covid -19. Je pense que c'est pour nous une chance incroyable d'avoir le développement et la valorisation d'un LABEX en ce sens, compte tenu aussi du financement par la BPI entre autres et par le ministère, comme on en avait discuté, de pouvoir entendre Yves LEVY sur le plan scientifique.

Ensuite, on pourra discuter. Vous pourrez lui poser des questions sur la pandémie, revenir ensuite. On pourra discuter pour lui poser des questions sur la pandémie, parce que c'est quelque chose qu'il connaît évidemment particulièrement bien.

Mais il est là essentiellement pour parler des VRI et du développement des approches vaccinales pour l'UPEC et l'INSERM. Il y a un support de présentation. On va peut-être voir si vous pouvez le lancer.

Yves LEVY est Professeur à l'UPEC. Il est Ex-PDG de l'INSERM, ancien Conseiller spécial au ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Surtout un chercheur de renommée au niveau international. Je ne vais pas forcément vous le détailler plus. C'est surtout le développement du vaccin. On a le support qui arrive.

1.3. Présentation de la politique de valorisation des travaux du Labex VRI

Professeur Yves LEVY – Je vais dire quelques mots pour démarrer. En tout cas, merci Monsieur le Président. Merci, Mesdames et Messieurs les administrateurs. C'est vraiment un plaisir d'avoir l'opportunité de vous montrer ce que l'on a pu faire dans un LABEX créé il y a maintenant une dizaine d'années.

En préparant cette réunion, pour reprendre quelques mots d'introduction de mes présentations, j'ai fait mes études de médecine dans cette Université. J'ai commencé mon internat dans cette Université en 1981. Je suis ensuite devenu Maître de conférences en 1993, nommé Professeur en 1996. J'ai été Chef de service dans un des services de l'hôpital Henri-Mondor. J'ai créé la première unité INSERM, ici, en

2000. Puis, j'ai aussi exercé des fonctions en tant que Vice-doyen à la recherche en 2010, je crois.

Ensuite, j'ai eu un parcours qui m'a toujours permis de poursuivre mon activité de recherche, Conseiller spécial au ministère privilégié de l'INSERM. En 2018, mon expertise en tant que scientifique m'a aussi permis d'être nommé Conseiller d'État en service extraordinaire pour aider le gouvernement.

Mais début 2020, avec la crise du Covid, j'ai démissionné du Conseil d'État pour reprendre complètement l'activité de recherche et participer à la lutte contre le Covid.

Mais en 2011, il y a une étape importante dans toute cette démarche, puisque j'étais dans mes fonctions de recherche Responsable des activités de développement de vaccins au niveau de l'INSERM.

En 2011, avec l'UPEC, on a créé dans la première vague du PIA le LABEX VRI pour Vaccine Research Institute ou l'Institut de Recherche Vaccinale. Vous voyez qu'autour de l'UPEC, il s'est formé un consortium important d'instituts que vous connaissez : l'Institut Pasteur, le CEA, les universités, Sidaction, puis aussi des universités et des équipes de recherche au niveau international, au niveau des États-Unis.

Et l'objectif était d'accélérer le développement d'un vaccin contre le VIH. Mais très vite, en 2015, avec la crise d'Ebola, on a très vite élargi les missions de ce VRI au niveau de vaccins contre les maladies émergentes et ré-émergentes.

Cette expertise nous a aussi permis d'être prêts, comme vous allez le voir, pour la réponse au Covid -19.

Donc, ce LABEX comprend une quinzaine d'équipes aujourd'hui. Vous voyez un certain nombre de ses équipes de différents organismes que j'ai cités. Ce qui est important, c'est ce qu'il y a au centre.

Le point de départ de ce concept qui était assez original en 2010/2011, par rapport à ce que fait l'industrie ou ce que font des instituts, tant sur la recherche fondamentale comme l'Institut Pasteur, c'était d'avoir d'emblée une vision globale de ce qu'était le développement d'un vaccin. Donc, de partir de la recherche fondamentale des nouveaux concepts, d'aller au modèle préclinique, j'y reviendrai, et évidemment d'aller à la production de vaccins.

Vous voyez maintenant tout le monde voit dans la presse les difficultés sur la production des vaccins et les limites de capacité de production au niveau d'un pays pour aller dans des essais cliniques et de comprendre ce que l'on fait quand on fait un essai vaccinal.

C'est-à-dire de faire le maximum de tests avec les technologies les plus avancées pour essayer de comprendre les réponses immunitaires ou les réponses biologiques pour améliorer les vaccins et revenir à la recherche fondamentale.

Le VRI s'est créé à Créteil. Il s'est créé, ici, à l'UPEC. Pourquoi ? Parce que dès 2008-2009, avec les équipes, nous avons décidé de faire des plateformes d'immuno-monitoring au sein de l'Institut de recherche qui n'existait pas encore pour essayer d'être le plus performant pour analyser.

C'est autour de cela que s'est créé le VRI. Mais vous voyez que l'on va de la recherche la plus fondamentale en haut à gauche, Pasteur, jusqu'à même la recherche en sciences humaines et sociales. Vous reconnaissez certains collègues de ces universités.

Et puis, avec ce que l'on appelle un système vaccinologie, c'est-à-dire de comprendre au maximum, avec des tests intégratifs et beaucoup de data science, ce que l'on fait pour aller au développement de vaccins.

Le VRI, dans les dix dernières années, a créé un *partnership* important grâce aux financements européens ou des financements académiques. Vous voyez au niveau de

l'Europe qu'il y a énormément de centres ou de recherche ou des centres cliniques où nous faisons nos essais.

Vous voyez en Afrique de l'Ouest, c'était en 2015 où nous avons créé un consortium avec les quatre pays d'Afrique de l'Ouest qui étaient impactés par l'épidémie d'Ebola et plus récemment en Afrique de l'Est, où nous avons des collaborations, notamment sur le Covid, avec l'implémentation d'essais vaccinaux, et surtout de tests pour évaluer les infections.

Vous voyez nos équipes aussi aux États-Unis. Tout cela est dans un consortium qui a pour but d'être très flexible, agile et qui permet d'avoir toutes ces interactions que nous avons créées dans les dix dernières années.

Le développement d'un vaccin justifie et nécessite un grand partenariat non seulement de la recherche, dont je viens de parler, des réseaux cliniques, mais également industriels. Vous voyez que le premier cercle, c'est l'UPEC, l'INSERM. C'est la création du VRI en 2011.

Le deuxième cercle, c'est le cercle je dirais plutôt académique. Vous retrouvez les universités : l'Université de Bordeaux, le CEA ou l'université de Baylor aux États-Unis, l'ANRS évidemment.

Et le troisième cercle industriel. Si je disais d'un mot le bilan que nous avons fait dans les dix dernières années, nous avons développé dix vaccins, dont trois d'entre eux sont aujourd'hui sur le marché, dont trois sur Ebola grâce à nos partenariats industriels.

Ils ont évidemment été mis sur le marché par les industriels avec lesquels nous avons travaillé, mais ils ont travaillé avec nous au VRI, ici, à l'UPEC, parce que nous avons fait les essais cliniques dans l'hôpital Henri-Mondor, ou alors nous avons fait les tests immunologiques pour valider ces vaccins et qui ont permis de les amener au développement et à l'accès industriel.

Juste une slide de sciences pour les biologistes et peut-être une culture générale pour les non-biologistes. Le but évidemment, nous ne pouvons pas être en compétition avec tous les industriels ou les centres internationaux en termes de financement.

Et puis, le LABEX a un financement limité. L'idée au départ était de ne pas refaire ce que font les autres, mais de collaborer et d'améliorer ce que font les autres. C'est dans une démarche totalement innovante et de développer un vaccin totalement innovant qui n'est pas développé par les autres.

Ceci a été la chance que j'ai eue de rencontrer en 2007 le Prix Nobel Ralph Steinman, qui a découvert une population similaire extrêmement importante, qui est au centre, qui s'appelle « cellule dendritique ». Je ne reviendrai pas là-dessus. C'est juste pour vous donner le concept.

Ralph Steinman a disséqué ce qu'il se passe. Quand vous recevez un vaccin, vous recevez une injection intramusculaire et ensuite une boîte noire. Et après, vous dosez les anticorps et vous espérez que tout s'est bien passé pour avoir des anticorps. Donc, tout le monde parle des anticorps pour se protéger.

Mais cette boîte noire a été disséquée grâce aux travaux de ce Prix Nobel et il a montré que le point de départ de cette boîte noire, ce qui donne le signal et ce qui est extrêmement important pour coordonner la réponse immunitaire et avoir de bons anticorps ou de bonnes cellules tueuses ou une bonne réponse pour parler simple, ce sont ces « cellules dendritiques ».

Ce que j'ai développé, après avoir travaillé avec lui et discuté avec lui, et cela a été l'objectif du VRI, c'est pour cela qu'on a été assez soutenu. C'est parce que l'on était sur une démarche innovante, mais extrêmement risquée. Un vaccin, c'est dix ans. Ce n'est pas forcément ce que l'on a fait avec le Covid, à savoir dix mois.

Mais c'est dix ans, en fait. Il s'agit de développer ce que vous voyez en haut. Ce sont des anticorps, c'est-à-dire des anticorps qui sont une sorte de missile qui cible

directement ces cellules dendritiques et qui lui amènent directement à manger les parties des virus, lesquels on veut combattre et lutter.

Donc, cela permet d'avoir un ciblage, d'avoir un vaccin fait complètement à façon pour le virus sur lequel on veut se focaliser et combattre et qui permet d'activer le système immunitaire et qui a beaucoup d'avantages par rapport aux autres vaccins.

Je répondrai aux questions éventuellement, mais c'est cette démarche originale sur laquelle on s'est engagé en 2011 d'amener cela en clinique pour la première fois chez l'homme dix ans après. Et c'était le programme du VRI en 2021.

Vous voyez, cette démarche est extrêmement longue. C'est simplement pour vous donner les étapes. En 2010, on décide d'amener ce nouveau vaccin en clinique en dix ans.

Et effectivement, en 2021, au mois de mai dernier, on a développé le premier essai clinique qui s'est fait, ici, à l'UPEC, à Mondor. C'est un essai clinique qui est amené pour la première fois chez l'homme dans un essai dit de « phase 1 » et après de « phase 2 ». Donc, on a rempli notre mission.

Mais, surtout, on a appris que ce vaccin pouvait se décliner dans beaucoup d'autres pathologies, même si le premier essai est sur le VIH et d'une protection contre le VIH.

En 2018–2019, vous savez qu'il y a eu une deuxième vague d'évaluation des LABEX. Donc, on a été évalué positivement. On a été évalué et prolongé jusqu'en 2025, puisque c'était la politique des LABEX qui passait ce niveau d'exigence.

Vous voyez que l'objectif est complètement concordant avec ce qu'il se passe dans le pays, c'est-à-dire développer de nouvelles générations de ces vaccins d'essai, dont je viens de parler, et pour les développer au-delà du VIH qui était le programme initial pour les maladies émergentes et aussi pour le cancer. Et c'est ce programme qui est aujourd'hui développé.

Mais vous voyez qu'il y a trois piliers extrêmement importants, dans lesquels tout l'UPEC jusqu'à l'hôpital sont impliqués. Le premier, ce sont des études précliniques, c'est-à-dire que l'on doit tester chez les animaux et on a développé des plateformes. Et ici, grâce à ce qui s'est fait à l'INRB et les animaleries, on a pu transférer tous ces tests issus qui se faisaient avant à l'extérieur.

Vous voyez le système vaccinologie, c'est-à-dire ce que je disais, les technologies avancées qui nous permettent d'analyser les réponses biologiques. C'est ce que l'on avait créé depuis 2010 à l'INRB et qui se sont amplifiés.

Et puis, vous voyez le développement clinique. Il faut faire des essais cliniques. C'est évidemment tout le réseau que l'on a créé autour de l'hôpital Henri-Mondor. Donc, quelles sont les valorisations ? La philosophie du PIA est de créer des structures, mais évidemment d'avoir une valorisation et de pouvoir aller ensuite plus loin.

On a à peu près 300 publications de l'ensemble des équipes, ce qui est pas mal. On a créé un Master, ici, dans cette Université sur le vaccin, en lien avec un Master européen et aussi qui est impliqué dans l'École universitaire de recherche Life. On a treize familles de brevets, ce qui est assez significatif pour une équipe académique dont les brevets des vaccins et notamment Covid.

Et puis, vous voyez qu'en fin de compte, l'investissement dans une structure comme le LABEX, quand elle est très focalisée et très coordonnée, permet aussi d'avoir un effet levier significatif, puisqu'au total, entre le financement du LABEX, celui de l'INSERM et des financements extérieurs, sur les dix dernières années, on a pu avoir 50 millions.

Ce n'est pas beaucoup pour le développement d'un vaccin, de ce qu'il se passe à l'extérieur, mais c'est déjà pas mal pour la France. Aussi, cela nous a quand même permis d'avoir des premiers vaccins.

Une visibilité internationale, là, j'insiste beaucoup, c'est-à-dire que nous avons été sollicités au moment de la crise 2015 d'Ebola pour aller en Afrique et transférer nos plateformes. Et nos chercheurs de l'UPEC ont été en Afrique et ont monté des laboratoires au Congo en 2018, lorsqu'il y a eu l'épidémie au Congo, et en 2015 en Guinée.

Et puis, on a évidemment participé à un projet que vous connaissez bien, qui est évidemment le Bâtiment « EP3 » dédié à la recherche, qui va se monter sur le site de Créteil.

Juste pour vous dire que vous avez peut-être vu cette affiche dans le Métro en arrivant à Créteil. C'était l'affiche de l'appel à volontaires pour l'essai dont je viens de parler, qui a démarré en 2021. Il a été extrêmement important. Malgré la crise, les gens ont répondu à cet appel à volontaires. On a eu plus de 300 volontaires qui ont accepté de participer à cet essai qui est en cours aujourd'hui.

Comment a-t-on appris de ce que l'on a fait dans les dix ans et qui nous a permis de nous positionner sur la lutte contre le Covid. Vous voyez en haut, c'est ce que j'ai dit, à savoir dix ans pour développer un vaccin contre le HIV et l'amener en clinique.

Vous voyez en longitudinal de 2013 la création du LABEX jusqu'en 2021. Et puis, en 2019-2020, dès janvier 2020, on a transféré notre technologie sur un vaccin Covid, puisque l'on avait en plus des brevets au niveau de l'INSERM et de l'UPEC. On a développé très vite un vaccin Covid. On l'a fait produire.

Le vaccin est en cours de production aujourd'hui avec un partenariat industriel d'un vaccin contre le Covid contre les variants Covid, dont on parle évidemment beaucoup, que l'on avait anticipés et qui sera en clinique au milieu de l'année prochaine.

Donc, je veux vraiment remercier l'UPEC, parce que tout cela a été fait dans une période compliquée que nous connaissons tous. Mais il a fallu très vite mettre en place toutes les négociations, l'ensemble des forces de cette Université et du LABEX

VRI pour développer très vite ce vaccin contre le Covid. Donc, on s'est présenté à un appel qui a été fait au niveau national par le Conseil scientifique, qui a été mis auprès du Président au niveau de l'Élysée.

Il y a eu un appel sur quels sont les candidats vaccin, en dehors de celui de Pasteur, dont vous avez tous entendu parler en dehors des industriels. Et nous avons été sélectionnés dans ce comité pour un vaccin qui pouvait aller très vite dans le développement.

Pour cela, l'UPEC a reçu un financement évidemment dédié à ce vaccin du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche d'à peu près 3,5 millions d'euros pour amorcer les études précliniques et pour amorcer les discussions pour la production de ce vaccin.

C'est pour cela que je disais que la mobilisation de l'Université a été fondamentale, parce qu'elle a été l'interlocuteur du ministère pour ces financements. Le fait que nous ayons été prêts dans ce LABEX avec un certain nombre d'équipes, qui ont prévu de bouger du VIH à Ebola, mais d'Ebola au cancer, mais aussi au Covid, nous a aussi permis d'être très bien positionnés pour un certain nombre d'appels d'offres européens ou des appels d'offres nationaux.

Le VRI, et je coordonne au nom du VRI et donc de l'UPEC et de l'INSERM un grand projet européen, qui est le projet avec le plus haut financement européen, qui s'appelle le projet « Care », qui a pour objectif de tester de nouvelles molécules antivirales dans le Covid.

Il y a dix industriels. Il y a une vingtaine d'universités européennes. On les coordonne et ce projet a été financé à hauteur de 80 millions pour trouver de nouvelles molécules contre le Covid.

Notre positionnement a été très vite. Dès février 2020, on s'est positionné au niveau européen pour ramener toutes ces plateformes et toutes les équipes avec évidemment les équipes européennes.

Dès juillet 2020, on a évalué les réponses immunitaires de patients Covid qui commençaient à être hospitalisés en France. Je vous rappelle qu'en janvier 2020, il y avait 6 cas en France. Le premier cas décédé en France est le patient chinois qui venait de Wuhan et qui est décédé en France le 16 février 2020.

Mais vous voyez qu'en janvier 2020, il n'y avait pas de cas en France. On était déjà positionné pour faire dans notre plateforme d'immuno-monitoring les évaluations des réponses immunitaires. Donc, c'est ce que l'on a pu proposer, parce qu'on était prêts.

Mais quand on voit maintenant, en janvier 2020, il y avait 6 cas en France et il n'y en avait pas d'autres en Europe. Donc, aujourd'hui, cela paraît être préhistorique, mais c'est comme ça que l'on s'est positionné assez vite. Et puis, vous voyez qu'il y a un certain nombre d'autres études financées par l'ANR ou autres.

Le but du PIA est aussi de créer de la valeur et puis à un moment de passer à l'étape quasiment de développement ou d'accès au marché ou de proposition à la population de vaccins.

Cela nous a été aussi très fortement poussé par le gouvernement fin 2020 de créer une société, une « spin-off » du VRI qui s'appelle LinKinVax. La philosophie, c'est d'être tous liés pour le vaccin.

Donc, la stratégie vaccinale que l'on a, cette cellule dendritique est le lien de la réponse au vaccin. Donc, on a créé une start-up, qui est une « spin-off » du VRI, pour développer cinq des vaccins dont les brevets sont à l'INSERM, à l'UPEC et à l'AP-HP, qui sont des brevets vis-à-vis de vaccins contre le VIH, le cancer lié au papillomavirus

qui est l'un des problèmes graves que l'on va développer avec l'IGR et aussi évidemment contre le Covid.

Et un cinquième vaccin contre une infection sexuellement transmissible absolument dramatique qui s'appelle « chlamydia », qui est la première cause d'infertilité dans nos pays et la première cause de cécité mondiale qui est le trachome. Vous connaissez ce trachome des enfants qui sont aveugles en Afrique.

Donc, c'est la *roadmap* qui est prévue dans LinKinVax de développer ces cinq vaccins qui sont tous à des niveaux différents. C'est ça qui est intéressant. Le VIH est déjà en clinique en phase 1. Le Covid est en production. Et les autres vont développer les essais cliniques.

C'est donc un partenariat public-privé, dans lequel je remercie aussi l'Université. Comme l'a dit le Président, nous avons reçu un financement de la BPI dans un appel spécifique de 31 millions. Bien évidemment, c'est un accord de consortium dont l'UPEC est impliqué avec la société LinKinVax, avec l'INSERM et tous ceux qui ont participé à cela.

Donc, le LABEX VRI est l'un des cœurs de cette nouvelle start-up, puisque la recherche fondamentale se fera dans le VRI sous les règles de la recherche académique, mais en partenariat.

C'est ma dernière slide. C'est juste pour vous dire qu'effectivement, ces 31 millions ont été accordés par le premier ministre en mai 2021, ce qui nous permet de développer la recherche entre les premiers candidats vaccins contre le Covid.

M. le PRÉSIDENT – Merci, Yves. C'était pour présenter la démarche académique universitaire qui est quand même aussi au cœur du développement scientifique. Il y a sans doute des questions à Yves directement.

Je pensais qu'il était important de pouvoir entendre un peu ces trajectoires de développement d'un LABEX académique qui reste académique, mais qui est vraiment un succès en termes de fonctionnement, je trouve.

C'est une fédération de recherche avec un objectif. La question est de développer un vaccin. Et dix ans plus tard, y arriver, c'est quand même assez formidable. C'est le seul LABEX direct de l'UPEC. Je souhaitais que l'on puisse entendre aujourd'hui Yves autour de cela.

Après, il y a un développement qui est un développement de vaccins et on sait que l'on va en avoir sérieusement besoin pour la suite des opérations. Y a-t-il des questions pour Yves ?

Monsieur PELLET – Merci pour toutes ces informations. Médiatiquement, on a entendu parler du vaccin Pasteur, du vaccin Sanofi. Celui dont vous parlez est-il l'un de ceux-là ou un troisième vaccin ?

Professeur Yves LEVY – Non, ce n'est ni celui de Pasteur ni de Sanofi. C'est celui du VRI, de l'INSERM et de l'UPEC. Il est en cours de production et devrait être développé l'année prochaine dans les essais cliniques.

M.PELLET – On n'est pas en retard ?

Professeur Yves LEVY – Non, nous nous sommes positionnés exactement dans ce qu'a dit le Président au départ. En 2022, nous serons soit tous vaccinés, soit on aura fait le Covid et on aura une immunité naturelle, soit on sera passé au travers de tout cela et pas encore vaccinés.

La question qui se pose aujourd'hui dans le monde, et pas simplement en France, c'est la capacité de booster ces réponses et donc d'avoir un vaccin « deuxième génération », qui est vaccin qui vient être ré-administré à des gens qui sont dans cette situation.

Et donc, il y a deux problèmes. Certains des vaccins que l'on a reçus en première génération ne peuvent être ré-administrés une deuxième fois, parce que l'on fait une réponse contre le vaccin et pas contre le Covid. C'est le cas d'AstraZeneca ou c'est le cas du vaccin de Johnson, parce que ce sont des virus eux-mêmes. On se défend contre le virus quand on en reçoit trop.

Et donc, on ne peut pas les ré-administrer. Nous, on s'est positionnés dans un vaccin comme celui de la grippe, que vous recevez tous les ans et qui vous permet tous les ans d'avoir une réponse contre la grippe.

Donc, notre vaccin, sa caractéristique, qui est une protéine, cela veut dire qu'on peut le ré-administrer de manière indéfinie sans avoir de réponse contre la protéine, mais de faire un vrai vaccin. Donc, on est dans une situation de rappel. Et c'est pour cela que l'on arrivera en 2022 avec ce rappel.

Le deuxième point, c'est le fait que l'on ait travaillé très en amont, on a pu adapter d'emblée le vaccin à ces variants. Donc, notre vaccin sera aussi un vaccin assez universel contre les différents variants, parce qu'on a inclus toutes les réponses du virus qui pourrait muter. C'est pour cela qu'il est intéressant.

Donc, il est totalement différent de celui de Pasteur, qui est un virus. C'est le virus de la rougeole qui est modifié et qui ne peut être ré-administrée deux fois et qui de toute manière s'est arrêté. Et celui de Sanofi est aussi un ARN et une protéine plus complexe que la nôtre.

Le deuxième problème, c'est qu'il n'y aura pas assez de vaccins pour tout le monde si l'on doit re-vacciner tout le monde tous les ans. Vous avez même vu que Pfizer ce matin veut faire une troisième dose moins d'un an après les deux premières doses reçues. Et pour Moderna qui est un autre vaccin ARN, c'est deux doses par an.

Le problème, c'est qu'aujourd'hui, on doit vacciner 5 à 6 milliards d'individus, peut-être deux fois par an. Donc, on a besoin de beaucoup de vaccins.

Notre vaccin est l'un des vaccins qui va être, on l'espère, dans l'arsenal de l'ensemble du terrain. Quand vous allez à la pharmacie tous les ans, vous demandez un vaccin contre la grippe. Et franchement, vous ne savez pas si c'est Sanofi, Novartis ou Roche. Vous demandez un vaccin contre la grippe.

On sera sûrement dans ce modèle où l'on va vivre avec ce virus et on va se re-vacciner peut-être deux fois par an. Donc, notre vaccin a une caractéristique d'être capable d'être ré-administré, mais aussi avec une immunité très longue par rapport aux ARN où des gens doivent se re-vacciner.

Derrière votre question, il y avait : pourquoi parle-t-on de Pasteur et de Sanofi et non de celui du VRI ? On a beaucoup travaillé, d'abord. On a été sélectionnés par le Conseil scientifique du Président.

Mais on a beaucoup travaillé et l'on s'est positionné surtout de convaincre qu'on avait un vaccin plutôt que de faire des annonces, parce que c'est très compliqué.

Jusqu'à aujourd'hui, la production de ce vaccin est très compliquée et l'on a préféré être tout à fait modeste. Pas sous le radar, mais avoir les financements. On les a eus. Vous voyez, la BPI nous connaît. Mais il s'agissait de ne pas faire des annonces que l'on va avoir un vaccin parce que j'ai toujours été opposé à cela et on a fait les choses.

Cela dit, on a un papier dans *Nature* sur ce vaccin qui va sortir dans dix jours et l'UPEC fera un communiqué de presse avec l'INSERM.

M. PELLET – J'avais aussi entendu parler du vaccin de l'équipe de Nantes. C'est encore autre chose ?

Professeur Yves LEVY – C'est tout à fait différent. C'est le vaccin du VRI. Il y a beaucoup de vaccins différents.

M.PELLET – Mais il peut y avoir des collaborations.

Professeur Yves LEVY – Vous savez, il y a des collaborations de fait, puisque chacun amène ses résultats et tout le monde travaille en regardant les résultats des uns et des autres, bien sûr.

M. THÉVENET – Le vaccin que vous êtes en train de tester en phase 1, justement sur le VIH, comment ce vaccin permet-il de pallier les obstacles qui ont été rencontrés sur tous les essais précédents de vaccins contre le VIH ? Qu'est-ce qui va permettre de contourner les obstacles ?

Professeur Yves LEVY – Je ne sais pas si l'on va avoir un vaccin efficace. C'est le risque d'une démarche vaccinale. Vous voyez que c'est aussi la difficulté pour les financements. Quand on développe un vaccin, il faut avoir une vision à long terme.

Je vais y revenir dans un instant, parce que c'est une préoccupation. Être capable d'investir sur dix ans, généralement, c'est 1,5 milliard qui est évalué pour développer un vaccin sur dix ans. Vous voyez que l'on n'a pas mis cela. Évidemment on n'a pas mis cela. Le vaccin de Pfizer sur le Covid, cela a été 1,5 milliard dès février/mars de l'année dernière.

On n'a pas de vaccin contre le VIH, parce que tous les vaccins qui ont été testés les uns après les autres sont à peu près les mêmes technologies, mais modifiées par les uns ou les autres. La question est d'avoir une idée nouvelle et d'amener quelque chose de nouveau.

C'est là qu'a été notre niche et c'était notre pari. Donc, notre vaccin sur le VIH pourrait être différent des autres, d'abord parce que c'est une protéine, encore une fois. Deuxièmement, cela active spécifiquement certaines cellules du système immunitaire, ce qui n'est pas le cas des autres vaccins.

Troisièmement, il est déjà façonné pour induire des réponses contre des régions qui ne sont pas les autres vaccins. Sans rentrer plus dans les détails, c'est à peu près ça.

En fait, la stratégie vaccinale développée se fonde sur ce que l'on connaît de mieux de la recherche fondamentale de l'immunologie, alors que le vaccin a toujours été empirique. On injecte quelque chose dans le muscle et on espère qu'il va se passer quelque chose de bien. Là, on cible exactement la cellule, le lieu où l'on veut qu'il se passe la meilleure chose possible pour faire une réponse immunitaire. La différence est sur le concept.

M. le PRÉSIDENT – Merci. Y a-t-il d'autres questions pour Yves ? Non.

M. PELLET – Ce n'était pas une question à M. LEVY, mais une question à propos de ce que tu as dit sur la politique de l'UPEC en termes de vaccination. Tu as parlé de 100 vaccins disponibles par jour à la rentrée pour les étudiants.

Si on calcule, il y a 30 000 étudiants à Créteil. Cela fait, en gros, un an complet pour vacciner. A-t-on une capacité d'augmenter cette part ? Comme tu l'as dit, c'est la population des jeunes qui est le principal et qui sera le principal vecteur du variant Delta. A-t-on une capacité d'augmenter cette part au-delà de 100 doses ?

M. le PRÉSIDENT – D'abord, aujourd'hui, il est très facile de se faire vacciner quand même. Là, il est vrai que l'on va faire une campagne. La première chose que l'on a déjà commencé à faire, c'est une campagne auprès des plus jeunes avec tous les réseaux sociaux pour aller vers la vaccination pour une rentrée sereine.

C'est aussi une campagne qui va être orchestrée, on l'espère, sur le plan national. On a vu que cela commençait à bouger, mais je trouve que c'est assez timide dans les annonces. Personnellement, je pense que c'est trop timide auprès des plus jeunes.

Donc, il y a la possibilité de se faire vacciner la première injection à un endroit et la deuxième injection à un autre endroit. C'est une politique nationale.

On ne peut pas lutter contre ça. Ce sont vraiment des hypothèses. Globalement, on pense que si on a 20 % à 30 % des jeunes vaccinés, ce sera le maximum. S'il y en a

plus, tant mieux. On est peut-être plus sur une cible de primo-entrants que de ceux qui ont aujourd'hui déjà accès à la possibilité, étant à l'Université, d'avoir les informations de prévention du SSU, etc.

Là, c'est un travail d'Hervé JAMI, que je salue par ailleurs, ici, parce qu'il s'est vraiment démené avec les équipes. Vous l'avez vu. C'est tout à fait exemplaire dans le paysage national au niveau de l'Université. On a une plage de 100 réservés par jour pour les étudiants.

Après, si on peut aller un peu plus loin, allons-y. Mais on ne peut pas faire plus. Il est possible de se faire vacciner ailleurs. Mais, en tout cas, on a réservé 100 places par jour à nos étudiants.

M. PELLET – Et a-t-on un moyen d'évaluer s'il y a déjà une proportion importante d'étudiants qui a fait la démarche ?

M. le PRÉSIDENT – On n'a aucun retour. Aujourd'hui, on n'a aucune information de retour là-dessus. On pourra faire des petites enquêtes pour savoir un peu ce qu'il se passe à la rentrée. C'est pour ça que l'on a pris le parti d'être extrêmement prudent à la rentrée sur les amphithéâtres.

En sachant qu'il n'est pas possible de demander aux personnes : parmi vous qui est vacciné ? On n'a pas le droit de faire ça. C'est un peu délicat. Donc, on pourra faire des petites enquêtes, des petits tests et l'on essaiera d'avoir un peu une estimation. C'est un peu ce qui se prépare d'avoir une estimation au moins grossière en macro de combien sont vaccinés.

M. PELLET – Le message ne pourrait-il pas passer par les associations étudiantes ?

M. le PRÉSIDENT – Il y a beaucoup de choses qui sont faites par les réseaux sociaux. On va redonner une couche, une deuxième, une troisième, une quatrième couche. On va informer.

Après, il est vrai qu'aujourd'hui, les étudiants, enfin nos lycéens sont partis dans la nature et là, il faut qu'ils entendent le message que s'ils veulent rentrer à l'Université... Mais vous savez tous que lorsque l'on a 17/18 ans, on dit généralement « Mon vieux Corneille, j'ai vingt ans et je t'emmerde en attendant ».

M.FANTIN – Globalement, en septembre, les étudiants qui voudront se faire vacciner auront eu l'occasion de le faire. Après, on se retrouvera avec un public qui manifestera peut-être un certain scepticisme et une limite un peu naturelle que les étudiants ne se font pas spécialement vacciner à l'Université, parce que c'est ce que l'on a vu avec le centre de dépistage. Parfois, les étudiants sont dépistés ailleurs, etc.

Mais ce sera mis en place. Ce sera relayé largement. Il y aura cette possibilité, évidemment. Cela me paraît fondamental.

Un intervenant – Il y a une collègue qui s'étonnait que le projet Erasme était déposé sans avoir été accessible aux élus des différents conseils.

M. le PRÉSIDENT – Je me suis exprimé tout à l'heure. D'abord, il y a un élément qu'il faut voir. C'est que l'on va être en compétition énorme sur la vague 1. Compétition qui fait qu'aujourd'hui, la diffusion d'informations... Alors, beaucoup de choses ont été diffusées. Globalement, les documents que vous avez eus, il s'agissait de documents relativement précis.

Ensuite, il y a un dossier qui a repris ces éléments-là évidemment dans une structure qui n'est pas ANR, qui est déjà lancé en traduction et quasiment terminé, sur lequel on doit remettre un peu de littéraire. Pour le moment, de ce que j'ai lu, cela ressemble un peu à des choses bizarres parfois.

C'est sous embargo, mais tous les documents, vous les avez eus. À un moment donné, il est vrai que là, on est en compétition pour une période de deux mois. Le document global, on n'aimerait pas qu'il soit diffusé très largement. Si on ne passe pas en vague 1, il y a une vague 2. Si on est « pompé » en vague 1 par les copains...

On a pris un parti extrêmement original, je pense. On a pu discuter, par exemple, hier avec une université canadienne qui a lu le projet, qui le trouve original dans le cadre du paysage international, d'être vraiment sur une forme d'université que j'appelle du « troisième type », qui correspond bien à ce que l'on a dessiné.

Je pense que, collectivement, dans le cadre d'un projet politique dont on a discuté ensemble, il est assez unique de pouvoir avoir un projet d'établissement qui puisse aller à un financement PIA. C'est quand même relativement unique, je dirais, parce que l'on était un peu préparé.

Effectivement, le document est en traduction et vous l'aurez, je l'espère, avant les départs dès que l'on aura à peu près mis cela en forme « élégante ». Le diffuser en anglais ne me paraît pas souhaitable. Mais le document français, vous l'aurez. On s'y est engagé.

En même temps, il n'y a rien de nouveau globalement par rapport à ce que vous avez eu. Après, ce sont des éléments un peu plus précis. Il n'y a pas de concept nouveau, mais ce sera diffusé, comme on s'y est engagé. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de rentrer dans le CA.

M. BERNARDINO – Oui, on avait inversé l'ordre du jour pour libérer Yves LEVY. Je ne pense pas que cela pose problème.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juin 2021

M. BERNARDINO – Je ne sais pas s'il y a des corrections et si les gens ont eu le temps de le lire. On passe aux procurations.

Mme HMAMOU – En ce qui concerne les procurations, voici les éléments :

- M. MEKONTSO DESSAP a donné procuration à Mme CADUSSEAU ;
- M. GRIMBERT a donné procuration à Mme LANGLOIS ;

- Mme CASCONÉ a donné procuration à M. THAUVRON ;
- M. VALLÉE a donné procuration à M. PELLET ;
- Mme COSTES a donné procuration à M. THEVENET ;
- M. TROUMI a donné procuration à M. VINCENT ;
- Mme MATTEI a donné procuration à Mme NGUYEN.

Le procès-verbal de la séance du 4 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

1.4. Présentation des assesseurs du Vice-Président Etudiant

M. BERNARDINO – Au point 1.4 on a la présentation des assesseurs du Vice-Président Etudiant. Fantin, je te laisse faire l'introduction pour présenter les assesseurs.

M. LOWENSTEIN – Bonjour à toutes et à tous. Il n'est pas facile de faire cette présentation, mais je vais quand même essayer de la faire en vous intéressant un tant soit peu.

Déjà, je suis ravi de revenir devant ce Conseil d'administration que je connais bien en qualité de Vice-Président Etudiant, cette fois-ci. Les assesseurs avec lesquels je vais travailler pendant ce mandat vont venir se présenter.

Donc, il y a deux assesseurs : un assesseur à la vie étudiante et à la vie de campus. Cela me paraît absolument fondamental. Et un assesseur aux affaires doctorales. C'était un point sur lequel je m'étais engagé dans ma profession de foi. Je ne sais pas si elle a pu vous être accessible. Il est vrai que c'est une question à laquelle on ne s'attelle pas forcément pour les étudiants entre la Licence et le Master et les étudiants en doctorat. Je trouve cela assez intéressant.

Pour vous faire un rapide tour du mandat, on va se concentrer avec Jean-Luc sur des projets ambitieux, notamment la création d'une Maison de santé en espèce de guichet unique pour la santé et la réussite des étudiants qui va se faire à la Maison des étudiants, que l'on espère pouvoir ouvrir dès la rentrée en septembre 2021.

On va également essayer de faire aboutir un projet de guichet unique, encore une fois, sur les services numériques aux étudiants pour que nos infrastructures soient plus lisibles, plus claires et plus faciles d'utilisation.

On va évidemment continuer à lutter contre la précarité sous toutes ses formes, qui a été plus qu'amplifiée par la crise du Covid-19. Cela passera aussi par la mise en place de façon assez large dans l'Université et les différentes UFR d'un tutorat de crise que l'on a commencé et qui plaît beaucoup au ministère et au Recteur.

On va essayer de le mettre en place de façon assez large, parce que l'on s'est aperçu que c'est une approche par les paires, c'est-à-dire des étudiants qui tutoient ou mentorent d'autres étudiants et que cela marchait très bien. Le contact était plus facile et l'on arrivait à avoir un meilleur accompagnement des néo-entrants ou des étudiants que l'on peut qualifier de « décrocheurs » ou dans diverses situations de ce type. Les assesseurs vont venir se présenter. Je leur laisse la parole.

M. BERNARDINO – On avait mis les lettres de mission dans le SharePoint.

M. VINCENT – Bonjour à toutes et à tous. Je remercie aussi l'équipe politique de m'accorder sa confiance. Étant donné que l'heure tourne et que l'on a déjà bien entamé cette séance, je vais essayer d'être le plus bref possible.

L'idée était de garder plus ou moins le même binôme que nous avons eu ces dernières années, de continuer à travailler avec Fantin sur toute la question de la vie étudiante et l'ensemble des points qui vient d'aborder avec peut-être la particularité pour ce qui a été mis dans la lettre de missions d'avoir une petite touche sur la notion de sport santé.

Vous savez tous que de par ma formation, j'ai une certaine sensibilité sur la notion de sport santé, que je vais développer durant ce mandat que nous propose Fantin, notamment à travers le label Génération 2024, travailler sur la maison sport santé qui est en plein développement et sur l'ensemble de ces thématiques.

J'ai essayé d'être le plus bref possible. S'il y a des questions, je peux y répondre. Sinon, je laisse la place à Louai. Je vous remercie beaucoup.

M. ZAIDAN – Bonjour à toutes et à tous. Je voudrais remercier Monsieur le Président, le Conseil, Fantin pour cette opportunité. Je me présente. Je m'appelle Louai ZAIDAN. Je suis médecin diplômé à l'étranger. Je suis venu ici en France il y a trois ans pour un Master avec M. ZIDI.

Actuellement, je suis en deuxième année de thèse dans l'équipe du Professeur Frédéric RELAIX à l'IMRB. Je travaille sur les pathologies dans le muscle. Je suis en deuxième année de thèse. Quand j'en discutais avec Fantin, je pense que l'on doit travailler plus avec l'Université pour améliorer la vie des doctorants. Je suis toujours motivé par cela.

Je suis membre élu dans le Comité de doctorants dans l'IMRB, dans l'École doctorale et aussi dans le Conseil de recherche. Je pense que l'on doit travailler davantage pour améliorer la vie des doctorants.

Je voudrais utiliser cette opportunité pour essayer toujours d'améliorer et travailler avec l'IPE, l'UPEC, tous les conseils et tous les partenaires pour améliorer la vie des doctorants et préparer les doctorants plus pour le professionnel après la thèse. Merci beaucoup. Si vous avez des questions, c'est avec plaisir.

Mme LANGLOIS – Bonjour. Chaque école doctorale représente les doctorants. Je voulais savoir comment vous alliez travailler avec ces représentants déjà élus au niveau des écoles doctorales. Avez-vous prévu de le faire ? Quel est votre positionnement par rapport à tout cela ?

M. ZAIDAN – Oui, on a pensé à cela. Je pense que dans chaque école doctorale, il y a plusieurs membres élus et chacun des membres élus a des choses à faire dans l'école doctorale.

On a pensé qu'il y aurait un membre élu de l'école doctorale qui représente tous les doctorants et que l'on peut discuter ensemble, parce que c'est un problème.

À cause du Covid aussi, on n'a pas un contact direct avec toutes les écoles doctorales. Chaque école doctorale est un peu dans son domaine. On n'a pas toujours des contacts entre nous. On ne se connaît pas, déjà. Il s'agit peut-être de choisir un membre élu de chaque école doctorale avec qui l'on peut toujours discuter et voir comment améliorer les choses.

M. VINCENT – Oui, de créer une commission transversale, c'est l'idée.

Mme LANGLOIS – Merci.

M. BERNARDINO – Il n'y a pas d'autres questions. Bienvenue dans l'équipe. Je m'excuse auprès de lui. On a oublié un point important. C'est l'arrivée de Robin BOSDEVEIX à qui je vais demander de se présenter.

M. BOSDEVEIX – Merci pour cet accueil. Je remplace Brigitte MARIN à la tête de l'Inspé de l'académie de Créteil. J'ai été nommé récemment et je prends les fonctions dès maintenant.

Initialement, cela devait être début septembre. Mais, finalement, c'est un peu plus tôt que prévu. Tant mieux. Cela permet de préparer au mieux la rentrée, en renforçant déjà les équipes.

Précédemment, j'étais enseignant-chercheur à l'Université Paris-Diderot et responsable d'un parcours de Master en lien avec l'UPEC et en particulier la FST en sciences de la vie et de la terre et en biologie.

Ensuite, j'ai eu une activité de quatre ans à l'Inspection générale de l'éducation, sport et de la recherche, avant de rejoindre l'UPEC. Je suis ravi et merci pour cet accueil.

M. BERNARDINO – Merci et désolé pour cet oubli. On bascule sur les questions financières, Gilles.

2. QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES

2.1. Approbation des propositions de remise gracieuse et d'admission en non-valeur

M. MOITON – Bonjour à toutes et à tous. Petit sujet, mais on doit passer par le Conseil d'administration. La réglementation étant de la sorte, ce sujet doit être décidé à ce niveau-là. Désolé.

En fait, il y avait deux demandes de remise gracieuse et cinq admissions en non-valeur. Vous avez reçu les dossiers. Je ne sais pas si je dois trop aborder et développer par rapport à cela. Suite à un décès d'un personnel, il y a un trop-perçu, bien sûr, sur le salaire. C'est le premier avis.

Le deuxième avis concerne des droits d'inscription à l'UFR Santé. La personne rencontre de grosses difficultés financières. Donc, on vous demande de vous prononcer par rapport à ces deux avis de remise gracieuse.

M. le PRÉSIDENT – Je vous propose que l'on présente cela ensemble et on va le regrouper pour le vote.

M. MOITON – Oui. Puis, classiquement, on a cinq demandes d'admission en non-valeur. Là, c'est différent. Encore une fois, cela décharge la personne de la dette.

L'admission en non-valeur, c'est plus un constat par rapport à l'absence de recouvrement de l'agence comptable et pour décharger justement la responsabilité

de l'agence comptable qui a mis tous les moyens en œuvre dans la limite de ses moyens justement pour recouvrer des droits d'inscription.

Une convention a d'ailleurs été signée avec le Président il y a quelques années. Donc, en dessous, je crois 500 euros ou s'il ne venait pas lorsqu'on n'arrivait justement pas à avoir d'information pour le recouvrement.

Donc là, ce sont cinq dossiers de droits d'inscription d'étudiants pour lesquels nous n'avons pu obtenir les informations ou absence d'adresse ou pas de compte. Ficoba est un fichier national pour les comptes bancaires. Donc, Ficoba infructueux. On n'a pas de réponse par rapport à cela.

M. le PRÉSIDENT – Avez-vous des questions particulières ? C'est assez classique.

M. MOITON – Oui, il n'y a pas d'enjeu. Il me semble que les deux cas, à moins de se mettre à taxer les héritiers...

M. BERNARDINO – On va passer au vote. Les procurations n'ont pas changé, j'imagine.

Mme HMAMOU – Non.

M. BERNARDINO – Merci. Qui est contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Merci. C'est à l'unanimité.

Les propositions de remise gracieuse et d'admission en non-valeur sont adoptées à l'unanimité.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1. Approbation des fonctions ouvrant droit à la prime pour charges administratives (PCA) et à la prime pour responsabilité pédagogique (PRP) pour l'année universitaire 2020-2021, ainsi que des taux minimums d'attribution de ces primes

M. BERNARDINO – Classiquement, le CA vote les charges, les missions qui donnent accès au plan pour charges administratives (PCA) et à la prime pour responsabilité pédagogique (PRP). C'est récurrent chaque année. Vous avez les PCA de 2021/2022. Il n'y a aucun changement proposé.

De même, il n'y a pas de changement proposé sur les fonctions au PRP. Il n'y a pas de changement ni sur les montants ni sur les fonctions proposées. Je ne sais pas s'il y a des questions là-dessus. Il n'y a pas de questions. C'est passé en Commission des moyens aussi. Il n'y a pas eu de question non plus.

Donc, on soumet à approbation ces fonctions pour responsabilité 2021 et 2022. Qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? C'est à l'unanimité.

Les fonctions ouvrant droit à la prime pour charges administratives (PCA) et à la prime pour responsabilité pédagogique (PRP) pour l'année universitaire 2020-2021, ainsi que des taux minimums d'attribution de ces primes sont adoptés à l'unanimité.

Mme FAURE – J'ai une question par rapport au fait que l'on n'a pas tellement actualisé ces chiffres. Cela date de 2018. Les choses ont évolué. Les structures ont évolué. Il y a l'Université. Sait-on à peu près aujourd'hui ? On a l'impression de voir toujours le même tableau et de ne pas avoir quelque chose de plus actualisé.

M. BERNARDINO – Il y a deux éléments. Il y aussi le tableau du côté des primes en RNA.

M. le PRÉSIDENT – Ce sera l’occasion. On est d’accord. C’est le débat qu’il faudra avoir au moment où tout va être mis à plat. Lamine.

4. FORMATION ET RECHERCHE

4.1. Approbation de la campagne d’habilitation CD-DIU-DU pour l’année universitaire 2021–2022 (2^e partie)

M. NAMANE – La dernière campagne de CU-DIU-DU, c’est un ensemble de CU-DIU-DU qui sont passés devant la Commission des moyens début juin. Donc là, ce sont des documents et des dossiers plutôt finalisés.

Je tiens d’abord à remercier la DEVE de façon générale et puis Sanja à la DEVE qui s’est justement occupée de tout ce qui est échanges avec les différents porteurs et porteuses de sujets.

Donc, nous avons plusieurs cas de figure dans ces CD-DIU-DU. Nous avons des créations, des renouvellements, certaines qui sont vraiment des renouvellements et d’autres qui n’en sont pas, puisque les DU n’ont pas ouvert.

Comme je l’ai dit, les dossiers sont finalisés. Donc, l’avis à la fois favorable de la CDU et la Commission des moyens. Je vous propose de ne pas détailler ligne par ligne, mais plutôt les différents cas de figure que l’on peut trouver. Donc, les dossiers où il y a tout simplement un avis favorable, donc CDU et Commission des moyens, qui ne pose aucun souci.

On voit parfois « convention recommandée ». Ce n’est pas suspensif. C’est une plateforme mutualisée entre plusieurs universités. Donc, il n’y a pas de document qui

stipule la mise à disposition de cette plateforme. C'est dans ce sens-là que le DU a souhaité que le porteur puisse prévoir une convention justement lors de la prochaine étude du dossier.

Sinon, nous avons des dossiers au renouvellement sur lesquels il a été accordé un renouvellement de deux ans, parfois pour une seconde chance. Ce sont des DU qui, pour des raisons diverses, n'ont pu ouvrir.

Donc, vous imaginez bien, la première raison, c'est la Covid. Donc, ils n'ont pu ouvrir. Donc là, on renouvelle soit en l'état, soit avec un aménagement ou une modification mineure. D'où cette précision favorable uniquement pour deux ans.

Ensuite, nous avons les DU de l'Inspé qui est un cas particulier, puisque l'inspé est en cours de refonte de l'offre de formation. Donc là, on a juste une reconduction pour une année. Donc, ce sont des dossiers que l'on reverra l'année prochaine et qui devraient justement s'adapter à cette nouvelle offre de formation.

Voici les différents éléments que je pouvais citer. Je ne sais pas s'il y a des questions particulières éventuellement qui concernent un ou plusieurs des DU spécifiquement.

M. ADAM– Moi, ce n'est pas une question en tant que telle.

M. BERNARDINO – Je vais vous demander de parler un peu plus fort, parce que l'on ne vous entend pas.

M. ADAM– Je me présente. Je m'appelle ADAM Abdramane Mahamat , élu UNEF. C'est mon premier Conseil d'administration en présentiel. On trouve, en tout cas, que les DU sont des certificats, des spécialisations dans le cadre national.

C'est normal le cadrage national à la fois sur le contenu et la durée de la formation, des frais d'inscription. La seule chose qui est certaine, c'est qu'un DU est autofinancé. Cela veut dire que les frais d'inscription couvrent les coûts de la formation.

Un autre point également : il y a des DU accessibles en formation initiale dès la Licence. Cela pose un réel problème, car les diplômes sont déjà très différents. S'il y a besoin d'un niveau de qualification plus important, il faudrait alors dans ce cas permettre la poursuite d'études en Master avec des frais d'inscription cadrés.

Donc, on défend plutôt la gratuité de l'enseignement supérieur et surtout de l'enseignement public.

M. BERNARDINO – Merci d'avoir rappelé la position de l'UNEF, qui est historique, je crois. Il n'y a pas eu de changement là-dessus. On rappelle aussi que beaucoup de ces DU sont en formation continue. Y a-t-il éventuellement d'autres interventions ? Aujourd'hui, c'est calme.

Je vous propose de voter. Qui vote contre ? Pas de procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Merci. C'est à l'unanimité.

La campagne d'habilitation CD-DIU-DU pour l'année universitaire 2021-2022 (2e partie) est adoptée à l'unanimité.

4.2. Approbation des capacités d'accueil minimales en deuxième année MMOP pour l'année universitaire 2022-2023

M. BERNARDINO – Capacité minimale d'accueil pour MMOP pour l'année 2022-2023. C'est Josette.

Mme CADUSSEAU – Il s'agit d'un vote sur les capacités minimales qui seraient possiblement augmentées avant la rentrée 2022-2023. Des accès dans les filières médicales, médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie. Ils sont présentés sur ce tableau. Les capacités minimales sont exprimées à gauche.

Globalement, l'ensemble de ces accès dans l'offre. Puis, vous savez que l'accès aux études de santé comprend deux voies : une voie par la Licence d'accès santé et une voie par les autres DU.

Sauf les Licences dites « pluridisciplinaires ». C'est la raison pour laquelle il faut avoir validé 60 ECTS, c'est-à-dire leur première année de Licence. Les étudiants peuvent accéder par l'offre en fonction des différentes voies. C'est pour cela que c'est stipulé à la deuxième colonne.

Ensuite, en troisième colonne, on indique l'accès à partir de la L2 et de la L1, c'est-à-dire 120 ECTS. Puis, un accès par la passerelle.

C'est un tableau pour l'année 2022-2023. Je vous rappelle qu'au dernier CA, on avait validé les capacités pour l'année 2021-2022, qui avaient été augmentées déjà, par ailleurs. Là, on reprend les capacités 2021-2022. Mais ce sont des capacités minimales qui pourraient être portées à la hausse d'ici là.

M. BERNARDINO – Des capacités qui intègrent bien les 50 places supplémentaires qui ont été votées pour cette année déjà et qui sont maintenues, bien évidemment. Y a-t-il des questions ?

M. PELLET – Des collègues me posent la question. Je l'ai également évoqué dans un précédent Conseil. Avez-vous déjà un bilan des résultats des LAS aussi bien qualitatif que quantitatif ?

En Lettres, j'ai eu en cours des étudiants en L1 de LAS. Et j'avoue que comme mes collègues, je suis un peu curieux de savoir ce que cela donne, notamment par rapport à la filière classique en Médecine, et quelles sont les perspectives pour l'année prochaine. Le petit tableau présenté au CA ne nous indique pas ce que cela donnera en L2.

M. le PRÉSIDENT – Je comprends ta question. On sait que cela a marché. C'est-à-dire que l'on a maintenu 70/30, ce qui était quand même pour nous un élément important, parce que l'on va vers 50 % d'équilibre entre l'entrée disciplinaire classique et l'entrée par les autres disciplines.

Par contre, on n'aura pas le bilan immédiat, puisque l'on sait qu'ils entrent. On va pouvoir, je pense, avoir un état des lieux de comment cela se passe en cours d'année. On sait qu'ils sont rentrés. *(Coupure)*

On fera un point, je pense, en milieu d'année. Il serait intéressant que l'on puisse aller en CFVU et en CA pour avoir effectivement un retour qui m'intéresse aussi autant que toi sur les LAS. Je sais que cela a marché.

Et d'ailleurs, j'en profite pour remercier l'ensemble des acteurs. On a aussi discuté dans les dialogues de gestion composantes avec Jacques. Il y a manifestement aujourd'hui une forme d'engouement également sur cette approche.

On va aussi augmenter le nombre de places de places en L2. On a monté 50 cette année, mais on va demander une augmentation de ces places pour vraiment créer un mouvement particulier à l'Université autour de cela, les réussites venant notamment des autres disciplines.

Après, je suis intéressé de voir cette trajectoire, mais c'est assez unique en France de voir comment ces étudiants, parce que c'est le pari, venant d'autres disciplines vont aborder les autres années et comment ils vont se « profiler » dans leur carrière. Je pense que c'est très intéressant.

M.PELLET – Tu as dit que c'était 50 %. Est-ce que cela veut dire 50 % traditionnel, 50 % en double formation en quelque sorte ?

Mme CADUSSEAU – L'esprit de la réforme, c'est qu'il y ait 50 % d'étudiants qui rentrent par une voie et 50 % qui rentrent par les autres voies.

M. PELLET – Ça, c'est un souhait ?

Mme CADUSSEAU – Ça, c'est le texte. Après, nous avons une dérogation pour qu'il y en ait 70 % à partir des étudiants qui prennent la voie au niveau de l'UFR de santé, donc la Licence sciences pour la santé et 30 % à partir des différentes Licences disciplinaires.

Et même, c'est encore un peu plus compliqué. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas encore les résultats. Nous sommes en attente d'un décret qui est au Conseil d'État et qui va augmenter à 85 %. C'est pour cette année.

C'est un peu obligatoire, parce que l'on a quand même 1 070 étudiants du côté de l'UFR de santé. On en a 290 dans les autres licences. C'est un peu normal pour équilibrer les choses.

Après, ce n'est que transitoire. Et comme le disait le Président, il faut tendre à cet équilibre de 50/50. Je pense que l'on est quand même bien partis, puisque l'an prochain, on aura quand même 15 LAS disciplinaires.

Donc, 15 licences qui vont permettre aux étudiants de la composante LLSH, de droit, d'écoles politiques, de sciences d'intégrer les filières médicales. Donc, cela se déploie.

M. le PRÉSIDENT – On ira vers 50/50. Mais il y a des phases d'équilibre en L2, etc.

M. PELLET – Je comprends les objectifs. Je découvre cette évolution vers 85 %. Je découvre aussi la marge de manœuvre entre 50 % et 70 %. Mais, concrètement, pour cette année, quelle est la proportion exacte ?

M. le PRÉSIDENT – On n'est pas loin de 70 %.

Mme CADUSSEAU – On arrive à 70/30, mais peut-être que cela va bouger de quelques places.

M. le PRÉSIDENT – On nous avait demandé une trajectoire de 50 % à trois ans globalement, avec un objectif de la première année de 70 /30 que l'on a atteint.

Après, c'est spécifique, parce que comme vous l'avez vu dans la presse, cela discute beaucoup, parce que beaucoup n'ont pas vu le jour. Donc, le Conseil d'État a fixé une partie.

En tout cas, on n'est pas concernés, puisque l'on est parmi les deux universités modèles en France avec Strasbourg. Là-dessus, on voit que le dispositif est évolutif. Il va y avoir plus de LAS en sciences. C'est ce que nous a annoncé Jacques. Finalement, après, on ira à 50/50. Je trouve que c'est très bien.

M. BERNARDINO – Mais c'est aussi de donner moins de chance à ceux qui viennent finalement de filières autres.

M. le PRÉSIDENT – Oui, c'est pour cela que l'on augmentera aussi le nombre de places et de prévoir plus de LAS. Cela va s'équilibrer. Je crois que l'on est bien parti à l'UPEC.

M. BERNARDINO – Et l'augmentation des places est finalement aussi là pour ne pas avoir le même nombre de places avec deux fois plus d'étudiants à la fin dans la trajectoire.

M. ADAM – Malgré la réforme, la sélection demeure particulièrement importante pour les étudiants en médecine, alors que nous avons besoin de personnels en milieu médical.

Et aussi, le remplacement du *numerus clausus* par le *numerus apertus* induit un problème de fond. Si la façon dont il est défini a changé, si quelques places supplémentaires ont été créées, un *numerus apertus* continue de sélectionner sévèrement les étudiants, empêchant un nombre considérable de jeunes ayant validé la PACES en deuxième année.

M. le PRÉSIDENT – Il n'y a plus de PACES.

M. ADAM – Oui, c'est ça, PASS LAS. La création de places supplémentaires reste quand même dérisoire par rapport aux besoins. Il convient aussi de relever que les étudiants en certains milieux auront la possibilité de s'inscrire dans des préparations privées qui mettent à mal la gratuité des enseignements supérieurs. Donc, cette sélection drastique, l'UNEF...

M. le PRÉSIDENT – Mais ce n'est pas du tout de la politique de l'UPEC. Vous donnez un texte national ou une position nationale. On va augmenter à 350. Il n'y a pas d'université qui va faire cela. On va augmenter de façon drastique. On va arriver quasiment à des équations qui sont des positions extrêmement intéressantes pour les étudiants. C'est la politique de l'UPEC.

Et là, vous parlez d'une politique nationale sur laquelle on a combattu et moi personnellement. C'est un peu bizarre. C'est votre position nationale. Je l'entends, mais cela ne correspond pas du tout à une position de l'UPEC. Vous donnez une position nationale sur laquelle je me suis prononcé contre. Donc, c'est un peu bizarre, mais c'est votre point de vue.

Je vous dis simplement que c'est un peu en contradiction avec la politique de l'Université justement. Je vous fais cette remarque. Vous avez parlé de PACES qui n'existe plus. PASS LAS, je peux vous poser des questions. A-t-on une LAS ou une PASS à l'UPEC ? C'est une question que je vous pose.

M. ADAM – PASS LAS.

M. le PRÉSIDENT – Non, il n'y a pas de PASS LAS à l'UPEC. Il y a une LAS. C'est une Licence. Donc, il faudrait aussi connaître un peu ce qu'il se passe à l'UPEC. Personnellement, je vous interpelle là-dessus.

M. ADAM – Mais je ne me parle pas nationalement.

M. le PRÉSIDENT – Si, vous parlez nationalement. Vous parlez de PACES. Vous parlez de PASS LAS, alors qu’il y a une LAS à l’UPEC. On est deux en France à faire cela. Il y a justement des collègues pour qui cela marche. On a 50 %.

Je pense que vous n’êtes pas au courant de ce qu’il se passe. Donc, je vous propose de vous mettre au courant de ce qu’il se passe à l’UPEC et après d’intervenir peut-être là. C’est ma position, puisque j’ai combattu la position nationale. Donc, j’en sais quelque chose.

M. BERNARDINO – Il y a quelques étudiants qui n’ont pas eu la chance de rentrer dans le *numerus apertus*, mais qui étaient en L1 /L2. Et l’UPEC a proposé une place pour chacun de ces étudiants en L2 quand même.

M. le PRÉSIDENT – Voilà. C’est une mécanique exceptionnelle à l’UPEC. Je vous le dis au passage.

M. ADAM – Je sais que lorsque l’on regarde les besoins et les chiffres, les places sont assez limitées quand même.

M. le PRÉSIDENT – Mais connaissez-vous les besoins de médecins en France ? C’est une profession régulée, comme toutes les professions de santé. Connaissiez-vous exactement le nombre de médecins en France, les projections ? À un moment donné, si vous donnez des arguments, donnez des arguments documentés. Je m’inscris là sur des éléments précis.

Quel est le nombre d’augmentation des médecins en France depuis dix ans ? Avez-vous ce chiffre ? Quelle est la projection du nombre de médecins en France pour les dix prochaines années ? Je parle des médecins. Si vous me donnez ces éléments-là, après, vous me donnez des éléments. C’est une profession régulée au bout du compte par l’État.

M. BERNARDINO – Eric et ensuite Joëlle.

M. PELLET – Je trouve un peu limite ta manière de répondre à une question d'étudiants qui est quand même légitime.

M. le PRÉSIDENT – Oui, la question est légitime. Je lui réponds simplement de se positionner dans son Université.

M. PELLET – On a bien entendu. Il n'empêche que même s'il y a une spécificité UPEC, même s'il y a un effort en direction des LAS, et on vient d'en parler, il n'est pas du tout absurde, comme le dit le représentant étudiant, de dire que le *numerus apertus* en termes de sélection n'a pas modifié quantitativement la sélection.

Il l'a modifiée qualitativement. On est en train d'en faire l'expérience à Créteil, je suis d'accord. Mais il n'a pas modifié quantitativement la sélection à l'entrée en médecine.

M. BERNARDINO – Mais 50 places de plus sur 280, ce n'est pas rien.

M. PELLET – Il faut quand même reconnaître que le passage de *numerus clausus* à *numerus apertus* est surtout un artifice rhétorique.

M. le PRÉSIDENT – Je peux aussi parler de la sélection en droit. C'est l'échec en Licence.

M. PELLET – Mais il n'y a pas de discours national depuis des années sur le manque de professeurs de droit ou de juristes en France, alors que pour les médecins, c'est le cas.

M. le PRÉSIDENT – Il ne s'agit pas de professeurs de droit, mais de juristes.

M. PELLET – C'est pour ça que ce n'est pas comparable. Tout le monde a entendu parler du manque de médecins dans les campagnes françaises. Ils en appellent aux médecins étrangers. Je dis juste que la question était légitime. On ne peut pas balayer la question comme cela.

M. le PRÉSIDENT – C'est un dossier technique. Il n'y a pas un manque de médecins en France. C'est un problème de logique spatiale. Les médecins sont plus concentrés dans le Sud de la France ou sur le littoral. Beaucoup de médecins ne travaillent pas. Je m'inscris effectivement de façon honteuse.

C'est pour cela que je pense qu'il faut sélectionner différents médecins. C'est-à-dire qu'il ne faut pas avoir des médecins venant d'un même profil. Je donne un exemple. C'est un problème bien au-delà de ce que vous dites. C'est pour cela qu'on ne peut pas être dans les approximations. C'est un sujet que je connais particulièrement.

Ensuite, par exemple, vous avez des spécialistes qui travaillent deux jours par semaine. Je trouve que lorsque l'État paie des études, parce que les études sont quand même globalement payées par l'État, qui globalement que dans les autres pays. Et que l'on travaille deux jours par semaine, parce que finalement c'est plus sympa, personnellement, je trouve que ce n'est pas correct qu'il n'y ait pas de régulation d'installation sur le territoire. Effectivement, le littoral, c'est plus sympa que la Creuse. Je n'ai rien contre la Creuse, mais je trouve que ce n'est pas normal.

Après, je pense que c'est un problème non pas de nombre de médecins, parce qu'aujourd'hui, effectivement, on va sur une trajectoire d'augmentation du nombre de médecins, mais de disponibilité du corps médical et pas que du corps médical, du corps de la santé justement auprès des patients.

Y compris d'ailleurs d'aller vers la médecine générale beaucoup plus que sur les spécialités. Et d'aller vraiment pour une tendance qui n'est pas le cas aujourd'hui, d'aller largement à 60 % de médecins généralistes, plutôt que d'aller sur des spécialistes qui, de toute façon, vont travailler deux jours par semaine.

Et là-dessus, je suis d'accord avec vous que c'est une position qui ne va pas, et je vous rejoins. C'est vraiment un dossier sur lequel je trouve l'UPEC va dans le bon sens.

On change la cartographie des profils justement de ceux qui vont aller dans les études de santé. Et on va l'augmenter d'ailleurs. On en a parlé en pharmacie avec Jacques. Je pense que ce sont de bonnes idées, parce que derrière il est important d'avoir des profils différents.

Justement, c'est l'accès, le plus possible, de toutes et tous à ces filières santé pour changer justement l'état d'esprit. Les sciences humaines, on sait que les médecins, globalement, il faut des scientifiques et des humanistes. Tout cela n'est pas fait aujourd'hui. Je trouve que l'UPEC s'inscrit plutôt dans une démarche originale qui demande à être soutenue, en tout cas, par son Université.

M. BERNARDINO – Je rappelle aussi que ce sont des études particulières où la nécessité de stage fait aussi qu'il faut des capacités d'accueil de ces gens-là en stage.

Et je ne suis pas sûr que si, demain, vous êtes à l'hôpital, si un médecin débarque avec quinze internes autour de lui, ce soit vraiment non plus ce que vous ayez envie de donner comme image.

On sait très bien qu'il y a aussi des problématiques avec les infirmières et les capacités d'accueil en IFSI, qui nécessitent aussi d'avoir des capacités de lieu de stage pour qu'elles puissent effectivement être en stage.

Donc, ce n'est pas simplement ouvrir des places. Il faut aussi être en capacité de faire la formation et de garantir la qualité de la formation telle qu'elle est aujourd'hui. Même si cela n'a l'air de rien 50 places, 50 places sur 280, ce n'est pas rien comme effort de l'UPEC et cela vient s'ajouter aux efforts de l'UPEC qui avaient été faits les années d'avant.

M. le PRÉSIDENT – Et ce sera plus l'année prochaine.

M. BERNARDINO – Et ce sera certainement plus l'année prochaine pour justement éviter que les gens qui choisissent cela aient finalement moins de chance qu'avant, parce que l'on augmente avec les LAS disciplinaires.

L'idée est presque de doubler le nombre de places par rapport à avant pour que l'on soit bien dans un taux de sélection pas plus sélectif qu'avant.

M. le PRÉSIDENT – Même beaucoup moins.

M. BERNARDINO – Joëlle.

Mme FAURE-DUNABEITIA – Je pense que l'on doit aussi être indulgent avec de jeunes militants qui ne connaissent pas tous les dossiers.

M. le PRÉSIDENT – Je suis indulgent...

Mme FAURE-DUNABEITIA – Il faut former les élus sur les dossiers de l'UPEC.

M. le PRÉSIDENT – Oui, c'est une très bonne idée, Joëlle.

Mme FAURE-DUNABEITIA – Je considère que l'engagement de la jeunesse est une priorité pour la société.

M. le PRÉSIDENT – C'est pour cela que je suis prêt et on doit se rencontrer prochainement.

Mme FAURE-DUNABEITIA – Il est important de le dire aussi en tant que syndicaliste. Je pense que les partenaires sociaux ont un rôle à jouer là-dessus.

M. le PRÉSIDENT – Je ne sais pas si l'UNEF est un partenaire social, mais bon.

Mme FAURE-DUNABEITIA – Sur la médecine, peut-être aussi que l'on n'a pas pris assez de temps pour faire le point finalement sur cette réforme qui a été portée au fil de l'eau, un peu difficilement, je crois.

La ministre a aussi dit que cela avait été constitué du côté du ministère et du côté des établissements. Maintenant, il faut peut-être mettre un point de bilan pour les élus

et le Conseil sur ce dossier-là qui est vraiment un enjeu pour notre établissement. On va avoir les résultats. Peut-être que c'est le moment de faire le point d'étape pour que l'on avance sur ce dossier de façon plus partagée l'année prochaine. Ce sont juste mes deux commentaires.

C'est vrai qu'il y a les spécialistes comme toi et moi. On connaît à fond le dossier et les difficultés. Et c'est vrai que pour la société, quand on voit les commentaires à l'Assemblée Nationale et les débats, on voit bien que cela n'a pas été partagé, que c'est un dossier extrêmement complexe et qu'il y a besoin de repositionner les objectifs de cette réforme et aussi avec la Covid qui est passée par là et les difficultés des étudiants en médecine pendant la Covid. C'était juste mon intervention.

M. BERNARDINO – C'est plus un sujet de CFVU. J'imagine que cela a été beaucoup débattu en CFVU. Mais, effectivement on fera un retour au CA sur les données qu'évoquait Éric. Je trouve aussi cela important. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je vous propose de voter les capacités d'accueil pour 2022-2023.

Qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? 1 abstention. Procurations abstentions ?

Les capacités d'accueil minimales en deuxième année MMOP pour l'année universitaire 2022-2023 sont adoptées.

M. BERNARDINO – On passe au point suivant, Éric.

M. LEONEL – Oui, volontiers.

4.3. Approbation de l'évolution des points de cadrage de la VAC relatifs à la composition des jurys et à l'accompagnement des usagers

M. LEONEL – Bonjour à toutes et tous. Éric LEONEL, Vice-président délégué à la formation tout au long de la vie, l'alternance, l'apprentissage et l'entrepreneuriat.

Je viens vers vous ce matin, effectivement, concernant votre approbation au sujet de l'évolution de points de cadrage de la VAE relatif à deux points. D'une part, la composition des jurys de validation des acquis de l'expérience et puis l'accompagnement des usagers

À ce titre, je tiens à remercier la DIFPRO qui a instruit ce dossier. Ce dossier a été présenté préalablement devant le Comité de développement de la formation professionnelle, d'une part, et ensuite en CFVU lundi dernier.

Je termine cette présentation devant les membres du CA aujourd'hui. Cela concerne quoi ? Vous le savez ou tout du moins je vous l'apprends peut-être. L'UPEC réalise en moyenne par an un peu moins d'une centaine de jurys VAE, 76 pour être plus précis sur l'année 2020-2021, dont d'ailleurs 50 sur l'IUT Sénart-Fontainebleau.

La loi prévoit effectivement que tout diplôme peut être obtenu par la validation de ces acquis de l'expérience, donc par les usagers.

Pour ce qui est du point plus précis sur lequel je veux attirer votre attention aujourd'hui, c'est la constitution des jurys de validation des acquis de l'expérience qui sont prévus au Code de l'éducation. Et entre autres, un décret en 2019 avait précisé de manière plus importante la composition de ces jurys qui, d'une part, doivent évidemment être constitués d'un nombre majoritaire d'enseignants-chercheurs.

Mais à cette époque, il est précisé qu'il devait y avoir des personnes compétentes, notamment des représentants de la profession dont l'activité principale n'est pas l'enseignement et qu'ils doivent être au nombre de deux.

Nous avons évidemment appliqué ce dispositif. Il se trouve que les remontées des composantes et de la DIFPRO me signalant qu'il était parfois très difficile de mobiliser pour un jury de VAE deux membres professionnels pour une session d'audition, la lecture d'un dossier préalable, etc.

Et tout responsable de formation professionnelle entendra cet argument. Donc, nous avons, avec la DIFPRO, revu le texte et refait une nouvelle lecture juridique. Et là, je parle également sous le contrôle des juristes ici présents.

Ce qui nous permet d'apporter une certaine souplesse, c'est-à-dire de continuer d'affirmer que le jury doit être constitué d'enseignants-chercheurs, évidemment au sens large. C'est-à-dire au-delà des permanents, mais d'ouvrir aux non-permanents, par exemple, des PAST.

Mais surtout, et c'est le point sur lequel j'attire votre attention, la capacité d'avoir une lecture qui est que les personnes compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment justement les professionnels, peuvent être d'une part un représentant du monde professionnel, tel que c'était d'ailleurs avant 2019 prévu par la loi sur la VAE.

Et l'on peut y associer de manière à assouplir, lorsque l'on n'a pas deux membres professionnels, une personne de l'établissement qui est compétente dans le domaine de la formation professionnelle.

Et là, je pense plus particulièrement, par exemple, à Valérie CORDIER qui est à la cellule accompagnement et qui travaille sur l'accompagnement méthodologique des candidats, mais aussi par exemple au niveau de l'IUT Sénart-fontainebleau, Corentin MARIETTE qui occupe également une fonction.

C'est une modification que je vous propose nous permettant et permettant aux composantes de pouvoir assurer justement la continuité et la mise en place des jurys de VAE de manière régulière.

La diapositive suivante traite justement de l'amélioration continue que je vous propose en la matière. En effet, vous n'êtes pas sans savoir que la loi pour la « Liberté de choisir son avenir professionnel » de 2018 indique que les établissements certificateurs doivent suivre différents critères.

L'objectif est effectivement d'améliorer régulièrement la procédure, de respecter les délais de la démarche pour les candidats, de respecter évidemment l'engagement contractuel, puisque là, il y a réellement une convention de formation professionnelle qui est établie et évidemment les prestations en vigueur à l'UPEC.

Au-delà de cela, il s'agit évidemment de respecter le cadre réglementaire qui prévoit justement une réponse sous deux mois. Je vais y venir, puisque c'est l'un de ces points sur lesquels je veux attirer votre attention.

En effet, au niveau d'une procédure VAE, nous avons dans un premier temps l'étape de recevabilité du dossier. Et là, la loi prévoit que la composante, et plus particulièrement l'enseignant sollicité pour examiner le dossier de recevabilité, qui est un petit dossier, dispose de deux mois pour apporter une réponse aux candidats.

Or il se trouve que si cette réponse n'est pas apportée sous les deux mois, l'absence de réponse vaut acceptation et le candidat peut poursuivre cette procédure sans même être finalement informé s'il s'engage dans un dispositif qui lui sera ou non favorable évidemment concernant la délivrance du diplôme.

Et donc, ce que je vous propose de faire évoluer dans notre procédure, c'est que sous un mois, si nous n'avons pas de réponse, si la cellule accompagnement de la DIFPRO ne dispose pas d'un retour de la composante, que la Direction de la DIFPRO sollicite le directeur de composante concerné pour l'alerter.

Dans ce cas-là, s'il est difficile d'obtenir une réponse du responsable de diplôme, que le directeur de composante, lui, nous donne un avis sur cette recevabilité. C'est un premier élément.

Puis, j'attire également votre attention sur la suite du process, parce que souvent, les candidats en VAE prennent l'accompagnement que peut leur proposer l'Université. Cet accompagnement est financé par le candidat soit effectivement de manière

personnelle, soit à travers évidemment des financements via le CPF, tous les financements disponibles pour accompagner la formation continue.

Il se trouve que, parfois, il y a des difficultés à ce que le responsable du diplôme puisse procéder à cet accompagnement. Il y a une partie qui est de l'accompagnement méthodologique réalisé par la DIFPRO pour 15 heures.

Et puis, concernant cet accompagnement disciplinaire qui est important, parce que c'est finalement le renvoi que peut faire le responsable du diplôme vis-à-vis du candidat qui s'implique dans cette démarche-là, parfois, il n'y a malheureusement pas de réponse.

Ce que je vous propose ici, s'il n'y a pas d'accompagnement disciplinaire qui peut être réalisé, c'est qu'il y ait compensation de l'accompagnement méthodologique, c'est-à-dire 5 heures qui soient substituées.

Certes, je vous l'avoue, elles ne remplacent pas complètement cet accompagnement disciplinaire, mais cela nous permet finalement de respecter l'aspect contractualisation vis-à-vis du candidat.

Soyons francs, dans 80 % des cas, cela se passe très bien. Mais il se trouve que parfois, il y a des retards de pris. On doit respecter des durées et dans une vingtaine de pour cent de cas, il y a du mécontentement de candidats. Il y a des difficultés à mettre les choses en place.

Et quelque part, cela porte un certain discrédit vis-à-vis de notre établissement qui n'a pas du tout à rougir, puisqu'il est très bien positionné au niveau national vis-à-vis des jurys. Ce sont des modifications que je soumets à votre approbation. Je suis prêt à répondre à vos questions.

M. BERNARDINO – Arnaud a levé la main en premier.

M. THAUVRON – Je donne un exemple. Un acquis de VAE en Master, la personne est passée de l'extérieur. Elle a dû lire un mémoire d'une centaine de pages. Le jury a duré plus de deux heures, tout cela pour une rémunération de 40 euros.

Il me semble quand même qu'au-delà de la démarche, on pourrait peut-être aussi évoquer la rémunération. Parce que 40 euros pour lire un mémoire de plus de cent pages, passer deux heures en jury, une heure en TD, c'est quand même très mal payé.

M. LEONEL – Je réponds maintenant à Arnaud ? Ou alors, j'attends les différentes questions ?

M. BERNARDINO – Si tu en es d'accord, je pense que tu peux lui répondre.

M. LEONEL – Je te répondrai qu'effectivement, je suis d'accord et qu'il y a effectivement dans l'accompagnement un volet de 700 euros qui est reversé à la composante.

Et là, je ne peux pas de manière intrusive ensuite voir les choix de composantes concernant les rémunérations, évidemment. Après, concernant ce que tu dis le membre professionnel, effectivement, 40 euros, c'est excessivement ridicule.

M. le PRÉSIDENT – Je pense que tu as raison, Arnaud. C'est une politique UPEC. Il faut revoir cette politique UPEC.

M. LEONEL – Dans la partie accompagnement, il y a une partie reversée à la composante.

M. le PRÉSIDENT – Ce n'est pas un problème de cadrage. Tu as raison, Arnaud.

M. BERNARDINO – Mais cela revient aussi à l'autre sujet qui est la tarification de la VAE qui est faite.

M. le PRÉSIDENT – Je comprends qu'effectivement, cela n'a pas de sens de passer trois ou quatre heures...

M. BERNARDINO – Oui, sans compter le trajet pour venir.

M. TEBOUL – J'ai une question quand nous nous présentons au monde professionnel, la personne de l'établissement compétente dans le domaine de la formation professionnelle. Peut-il s'agir d'une personne non enseignante ? C'est une question.

Deuxièmement, c'est lié à cette question. Quels seront les critères d'appréciation de la compétence ? Y a-t-il eu une réflexion menée sur ces critères ? Ou pour l'instant, reste-t-on dans une marge très discrétionnaire ?

M. LEONEL – La réponse est à deux niveaux. D'une part, les personnes que nous associons pour pouvoir justement suppléer au deuxième professionnel sont des personnes qui interagissent de longue date au niveau de l'accompagnement des candidats et qui sont amenés à pouvoir en même temps accompagner ces candidats à travers la lecture et la correspondance entre les compétences et les référentiels du diplôme.

Parce que là, on a un élément. Vous demandiez s'il y avait des critères. C'est l'un des critères. Une personne qui connaît évidemment bien l'offre de formation et qui en même temps a une approche compétence qui permet justement de faire corrélérer cela, parce que l'on est au cœur du réacteur du dossier de VAE.

M. TEBOUL – Beaucoup de personnes à l'UPEC remplissent-elles déjà ce type de critères ?

M. LEONEL – Entre autres, on peut identifier les membres permanents de jurys de VAE, dont un vivier existe, puisque la loi de 2002 a été mise en place. On essaie de renouveler ce vivier au fur et à mesure.

Donc, il y a les membres permanents déjà et je les remercie au passage. Il y a également des personnels administratifs, ceux que je vous ai cités, qui sont très impliqués dans la VAE de longue date.

M. BERNARDINO – Il y a une réflexion sur les enseignants du second degré qui ne rentrent pas dans la catégorie enseignants–chercheurs.

M. TEBOUL – Quand on parle des enseignants–chercheurs au sens large, permanents ou non permanents, normalement ceux du second degré sont assignés en tout cas, par exemple, au CA.

Mais ils ne sont pas enseignants–chercheurs. C’est le décret de 1984. D’accord. Mais ils sont quand même enseignants assimilés aux enseignants–chercheurs. Je pense notamment aux collègues, par exemple, dans le cadre du CA.

M. LEONEL – Ils ont le droit de siéger dans les jurys de VAE. On doit *in fine* avoir une majorité d’enseignants–chercheurs, mais ce qui n’exclut pas les enseignants, bien sûr.

M. PELLET – C’est un sujet qui pose beaucoup de questions, je trouve, parce que l’on comprend bien dans la présentation que tu fais qu’il s’agit de résoudre un ensemble des problèmes : des problèmes de réponse dans les délais, des problèmes pour trouver du monde pour l’accompagnement disciplinaire et des problèmes pour siéger dans les jurys.

Pour répondre à cela, on ne s’interroge pas sur les sources des problèmes, on cherche, en gros, à faire faire le travail par d’autres.

Comme l’a souligné Arnaud, 100 VAE par an, c’est beaucoup de travail, beaucoup d’heures ! Or ce travail pour lequel on sollicite des enseignants–chercheurs est un travail en supplément. Donc, c’est de l’heure complémentaire.

Car il n'y a pas eu de postes créés pour cela. Il y a clairement un problème de postes qui se pose. Une université qui fait 100 VAE par an avec l'accompagnement, c'est beaucoup. Beaucoup de collègues font des heures complémentaires ailleurs et ne sont pas forcément disponibles.

D'autre part, la rémunération proposée pour ce travail supplémentaire est à peine au niveau du SMIC. Il faut quand même le dire. La lecture des rapports plus le suivi, c'est même moins que le SMIC. Ce n'est pas acceptable. Donc, commençons par réfléchir aux causes réelles de l'absence de réponse : les postes, la rémunération, et jouons là-dessus avant de chercher au fond à contourner le problème. Parce que cela pose quand même un problème de principe qu'un diplôme d'université soit délivré par des personnes non enseignantes, dont ce n'est pas la fonction.

Sur la distinction permanent/non permanent : à la lecture de la fiche, j'ai un peu tiqué. Tu veux dire enseignants titulaires et contractuels ?

M. LEONEL – Contractuels.

M. PELLET – Voilà. Mais ce serait peut-être mieux de le dire comme ça. Parce qu'enseignant-chercheur non permanent, on peut penser que c'est quelqu'un qui a fait quelques années comme enseignant-chercheur, mais qui fait autre chose maintenant, qui n'est plus à l'Université mais pourrait revenir un jour, pourrait siéger dans les jurys... Donc, parlons de titulaires et contractuels. Et alors là, il y a une légitimité effectivement à étendre la possibilité de siéger aux contractuels.

M. TEBOUL – Un enseignant chercheur est nécessairement titulaire. C'est le décret de 1984. Et il n'y a aucune autre appellation « enseignant-chercheur » pour d'autres. C'est la raison pour laquelle dire qu'un PASS est enseignant-chercheur, c'est un peu incertain.

Il y en a que l'on peut peut-être admettre. Quand on dit « enseignant-chercheur non permanent », on comprend. Si l'on dit « enseignant-chercheur contractuel », c'est contraire à la logique même. Je le précise sur le plan juridique.

M. PELLET – Ecrivons « enseignants-chercheurs et/ou professeurs associés ».

M. le PRÉSIDENT – Ce que dit Arnaud, je ne suis pas contre le fait que l'on rediscute de ce dossier. Il me paraît d'ailleurs assez intéressant finalement de le revoir avec les différentes instances. Je ne sais pas ce que tu en penses, Éric.

M. BERNARDINO – Mais je souhaiterais que les remarques sur la rémunération qui ont été portées lorsque l'on va augmenter le tarif de la VAE et que l'on évitera de dire qu'il faut augmenter la rémunération pour voter.

M. LIGNEUL – J'ai assuré l'accompagnement disciplinaire des dossiers de VAE à la faculté de droit pendant huit ans. Et je m'associe aux remarques qui ont été faites. Je voudrais simplement dire que lorsqu'un enseignant-chercheur vient à un Conseil d'administration, on a passé deux heures à délibérer après avoir eu un débat.

Quand on accompagne pour rédiger un mémoire, cela veut dire que c'est plus de 15 heures en réalité. On passe souvent du temps avec le candidat à lui expliquer comment fonctionnent les études de droit, à lui expliquer quels sont les types de choses.

Donc, c'est un travail considérable, qui est beaucoup plus long que 15 heures. Cela explique les difficultés que vous rencontrez pour avoir des gens qui l'assurent.

Simplement, pour répondre sur le plan de la technique juridique, je comprends de la section qui est relative à la VAE que la composition des jurys de VAE doit être en réalité arrêtée par les présidents de jurys et diplômés normalement sur la base de la composition classique du jury de diplôme, pour lequel on aménage les obligations

réglementaires qui sont prévues dans le Code de l'éducation, qui sont celles dont vous parlez.

Vous connaissez, M. LEONEL, notre position très forte à la faculté de droit. C'est-à-dire que le président du jury doit nécessairement être l'un des enseignants de la composante. Je crois que c'est l'esprit du texte que je viens de relire. Je crois qu'il faut que tout le monde fasse cela de façon assez systématique.

Simplement, cela donne plus d'autorité à la délibération qui est finalement en plus. Ce n'est pas pour porter atteinte à l'autorité de l'un ou l'autre, mais je pense qu'il faut le faire.

M. le PRÉSIDENT – On est assez en phase. Je vous propose peut-être de faire un groupe de travail qui reprend cela. Je n'en sais rien. Il y a plusieurs aspects. Il y a les aspects financiers et les aspects formation. A-t-on une date limite ?

M. LEONEL – Non, pas particulièrement. On peut très bien continuer...

M. le PRÉSIDENT – Donc, je vous propose de suspendre le vote d'approbation et de refaire ce dossier avec tous les éléments en mettant des personnes. Effectivement, on va voir.

M. BERNARDINO – Arnaud était volontaire, je crois.

M. le PRÉSIDENT – Arnaud et d'autres. Je vous propose de passer ce point. On retravaillera le sujet. Merci.

Mme FAURE-DUNABEITIA – Excusez-moi, c'est au niveau de la VAE. Comme vous le savez, il y a une loi qui va sortir. C'est de l'expérimental sur la mise en place des parcours via la VAE, c'est-à-dire la possibilité de certifier aujourd'hui un parcours étudiant ou dans le cadre d'un parcours plus général de l'Université. C'est-à-dire une petite partie par la VAE et on continue par un diplôme, etc.

C'est un enjeu extrêmement important. Il y a plusieurs académies expérimentales qui s'impliquent actuellement. C'est très porté par le recteur de l'Académie de Créteil. Je pense que c'est à un niveau aujourd'hui comme ça que l'on doit recevoir les formations tout au long de la vie.

M. le PRÉSIDENT – Joëlle, cela rejoint le principe de retravailler ce dossier avec tout son périmètre. On est d'accord. Donc, on part sur un groupe de travail que tu peux peut-être piloter, Éric ?

M. LEONEL – Volontiers. Très naturellement et avec beaucoup d'énergie. Merci pour votre confiance.

M. BERNARDINO – Donc, on reporte à une prochaine fois ce point-là. On passe à l'avant-dernier point.

Le vote sur ce point est reporté à une séance ultérieure.

4.4 Approbation de la politique d'exonération des droits d'inscription 2021/2022 pour les doctorants soutenant leur thèse au plus tard le 1^{er} février 2022

Mme CADUSSEAU – Oui, le point qui concerne l'exonération des droits d'inscription des étudiants en études doctorales. La crise sanitaire, les conditions liées à la crise sanitaire, en particulier sur l'année 2020, ont affecté énormément les étudiants qui préparaient des thèses avec la fermeture des laboratoires, la fermeture pendant certaines périodes des bibliothèques.

Ce qui a d'ailleurs conduit à prolonger les financements de ces doctorants sur l'année 2020 et, bien sûr, ce qui a conduit à un retard des thèses et à un report des soutenances.

Donc, ce qui est proposé, ici, parce que ces étudiants avaient commencé leur thèse en étant inscrits à la COMue, pour certains d'entre eux se sont inscrits à l'UPEC, comme la COMue a exonéré ces étudiants pour ne pas traiter différemment les

étudiants de l'UPEC et les étudiants de la COMue, nous proposons donc comme le fait la COMue d'exonérer les étudiants en fin de thèse jusqu'à février 2022, comme le fait la COMue.

M. BERNARDINO – Je vous propose de voter la même chose au niveau des financements.

Mme CADUSSEAU – Voilà. On demande votre approbation sur cette proposition.

M. BERNARDINO – Y a-t-il des questions là-dessus ? Éric.

M. PELLET – Je découvre que c'est un alignement avec la COMue. Cela dit, en février, pour des étudiants inscrits sur l'année 2020-2021, par rapport à d'habitude, c'est un report d'un mois.

Mme CADUSSEAU – Non, de deux mois.

M. PELLET – Deux mois, parce que c'est fin février ?

M. BERNARDINO – Oui.

M. PELLET – Alors, je sais bien que l'on ne va pas jouer à la « course à l'échalote » avec la COMue. Mais compte tenu du contexte de pandémie, des difficultés des doctorants pour accéder aux bibliothèques qui n'ont pas duré deux mois, mais qui ont duré huit mois en gros avec les trois confinements, je trouve que deux mois de prolongation, ce n'est pas beaucoup par rapport au retard que certains ont dû prendre.

M. le PRÉSIDENT – Ce n'est pas deux mois. On va peut-être le préciser.

Mme CADUSSEAU – Cela fait 14 mois.

M. DEHAN – De toute façon, si vous voulez, l'année universitaire, il y a une prolongation. En fait, avec la crise sanitaire, du fait de cette obligation de réinscription administrative, il y a un alignement en termes d'exonération des frais.

M. PELLET – D'accord. Au total, cela fait 14 mois.

M.DEHAN – Cela semble assez équilibré, très honnêtement.

M. BERNARDINO – Les deux mois supplémentaires, dans la discussion qu'a eue la COMue, c'était surtout comme tout le monde risque de vouloir soutenir au même moment, c'est-à-dire en décembre, d'avoir deux mois de plus pour pouvoir justement organiser les jurys. C'est plus l'organisation du jury que réellement la thèse en elle-même.

Mme BAJARD – Excusez-moi, je ne trouve pas la question de la bibliothèque. J'ai peut-être raté quelque chose.

Mme CADUSSEAU – Non, ce n'est pas forcément la bibliothèque universitaire, mais un certain nombre de bibliothèques. Il y a des étudiants qui vont consulter à l'extérieur de l'Université. Je sais très bien tous les efforts qui ont été faits.

M. BERNARDINO – Je vous propose de passer au vote sur cette demande de prolongation d'exonération des droits d'inscription jusqu'à février 2022. Il n'y a pas eu de changement de procuration. Qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Merci du vote à l'unanimité.

<p>La politique d'exonération des droits d'inscription 2021/2022 pour les doctorants soutenant leur thèse au plus tard le 1^{er} février 2022 est adoptée à l'unanimité.</p>

M. BERNARDINO – On passe au dernier point classique des contrats et conventions, Frédéric.

5. CONTRATS ET CONVENTIONS

5.1. Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université

M. DEHAN – Oui, un point rituel avec la liste des contrats et conventions. Depuis le dernier Conseil d'administration, il n'y a rien de particulier. Il y a quelques contrats dans le domaine de la recherche pour des montants qui ne sont pas très importants.

On a quelques conventions de partenariat. En tout cas, il n'y a rien qui, à mon sens, appelle des commentaires particuliers. En tous cas, on est à votre écoute, si vous souhaitez plus d'éléments sur les conventions en question.

M. BERNARDINO – Y a-t-il des questions sur l'une des conventions en particulier ? Non. Je vous propose de passer aux questions diverses.

Mme DE SUREMAIN : C'est une question qui avait été posée au dernier CA. Il s'agit d'une convention présentée lors du dernier CA. Cette convention a l'air très intéressante. C'est un consortium avec les universités françaises et étrangères.

Vous aviez dit que vous ne pouviez pas nous répondre en l'espèce, mais que vous nous apporteriez des réponses au prochain CA. Donc, je vous repose la même question. Il n'y avait pas d'urgence à la question. Donc, si vous pouviez nous réserver la réponse pour le CA de septembre.

M.DEHAN – Oui, désolé. C'est promis, deux fois, je ne l'oublierai plus. A moins que Simon ait des éléments à présenter.

M.ADAM – Là, on refait les inscriptions pour les étudiants étrangers. Cela a été noté lors du CA de décembre. Et logiquement, il y a plus de 50 universités qui n'ont pas appliqué la hausse des frais d'inscription pour les étudiants étrangers. *(Inaudible)*

En tout cas, à la rentrée, je constate que 50 universités n'ont pas appliqué la hausse des frais d'inscription. Et là, est-ce qu'il n'y a pas d'autres alternatives pour ne pas appliquer la hausse des frais d'inscription pour les étudiants étrangers ?

Mme CADUSSEAU – Nous déplorons, bien sûr, de devoir faire payer d'autres droits différenciés pour les étudiants internationaux. Mais il faut savoir que nous allons atteindre notre 10 % de quota que nous ne pouvons pas dépasser.

C'est la raison pour laquelle nous avons été amenés à soutenir les étudiants qui seront en L3 et en Master, qui paieront les mêmes droits que les étudiants nationaux.

Mais comme nous devons veiller à ce seuil de 10 %, nous n'avons pas pu conserver les mêmes droits pour les étudiants en L1 et en L2.

M. le PRÉSIDENT – Nous le regrettons. C'est un peu mécanique. Sinon, cela va tout déséquilibrer.

M. THEVENET – Juste une petite précision. Cette délibération a été votée à l'unanimité, y compris par les élus.

M. VINCENT – Justement, je comptais rebondir là-dessus. Cela a été parfaitement introduit. Je voulais vous faire part un peu de mon ressenti quant aux récents agissements de l'UNEF ces derniers temps, notamment sur la question des frais d'inscription pour les étudiants étrangers.

Pour recontextualiser un peu, hier l'UNEF appelait les étudiants à venir manifester devant la Présidence, car l'UPEC augmente les frais d'inscription pour les étudiants étrangers à la rentrée 2021.

Tout d'abord, je vous rappelle que ce n'est pas du ressort de l'UPEC cette augmentation des frais d'inscription, mais bel et bien les conséquences de la loi « Bienvenue en France ».

Et puis surtout, comme l'a parfaitement rappelé Laurent THEVENET, vous aviez voté « pour » cette politique d'exonération le 10 décembre 2020.

Et très récemment, c'était un point à l'ordre du jour. Il n'y avait eu aucune contestation, encore une fois. Ensuite, vous venez manifester devant les locaux de l'UPEC. Mais vraisemblablement, au Conseil, vous aviez voté « pour ». Je constate donc une incohérence politique au sein de l'UNEF qui pourrait être digne du roi Ubu.

Une fois que j'ai dit ça, concernant la manifestation en elle-même, j'ai quand même été assez scandalisé – c'est le mot – de voir une nouvelle fois des étudiants de Nanterre venir manifester devant les locaux de l'UPEC.

Ce sont les mêmes manifestants qui avaient agressé un agent de sécurité. Encore une fois, je les soutiens en les invitant à une manifestation à l'UPEC. Moi, je suis quand même assez scandalisé. Je trouve cela assez honteux. Ma question est de savoir où est la limite.

M. le PRÉSIDENT – Tu veux peut-être répondre ? Sinon, on va être un peu dépassé par le sujet. Vous répondez brièvement. Puis, après, vous ferez des réunions ensemble.

M. BERNARDINO – C'est dans les PV.

M.ADAM – Il y a eu une forte mobilisation de l'UNEF. L'UNEF s'était mobilisée contre la hausse des frais d'inscription pour les étudiants étrangers.

M. BERNARDINO – Je rappelle que le CA, ici, a voté quand même une exonération très large, puisque l'on a exonéré l'ensemble des étudiants de Master. Deux, on a permis aux étudiants de L2 et de L3 de demander leur exonération. C'est-à-dire que seule la L1 s'applique. Et c'est une L1 hors convention, hors Europe.

Donc, cela me semble assez restrictif. On verra la conséquence dans un CA de voir combien cela va réellement impacter d'étudiants à la rentrée pour pouvoir rediscuter

de choses qui sont des chiffres. Je ne crois pas que l'on ait aujourd'hui une visibilité sur le nombre d'étudiants que cela concerne.

Mais, en tout cas, la politique de l'UPEC a quand même été très volontariste en termes d'exonération sur ces droits d'inscription, qui sont néanmoins applicables hors convention.

M.ADAM – Mais dans nos communications étudiantes, nous avons bien le droit d'appeler à la mobilisation, que cela vous déplaie ou non, et de dénoncer la hausse des frais d'inscription pour tous les étudiants étrangers.

M. le PRÉSIDENT – D'accord. Mais l'agression d'agents dans les locaux de l'UPEC par un étudiant hors UPEC... Et d'ailleurs, on a porté plainte et on maintient la plainte. Je le signale au passage.

M.ADAM – On ne cautionne pas l'agression.

M. PELLET – Juste sur ce point-là : ce n'est pas le lieu de régler des comptes entre syndicats étudiants. Il y a des termes que l'on peut éviter dans ce contexte-là.

Manifester reste un droit, quoi que l'on en pense. Et le fait qu'il y ait un incident grave au cours de la manifestation, n'engage pas le débat sur le motif de la manifestation.

Un mot sur ce qui a été voté en CA concernant les droits d'inscription des étudiants étrangers, et peut-être que tout le monde sera d'accord là-dessus : ce qui a été voté, c'est une exonération des droits supplémentaires sur deux ans. Donc, tout le monde a voté l'exonération.

Mais en votant l'exonération, ce qui était moins visible dans le vote, c'était les cas non concernés par l'exonération. En gros, il y avait un verre à 70 % plein et à 30 % vide. Tout le monde a voté pour les 70 % pleins, mais n'a pas pour autant voté en faveur des 30 % vides. C'est ce qu'il s'est passé.

C'est-à-dire qu'effectivement, on a voté une exonération des droits autant que possible. On n'a pas voté pour faire payer les étudiants étrangers. Comme tu l'as rappelé, Théo, c'est une décision de « Bienvenue en France ». Donc, il n'y a pas de contradiction à avoir voté l'exonération et à déplorer que les 30 % restants doivent payer.

M. le PRÉSIDENT – Après, c'est un autre débat.

M. PELLET – Je suis désolé, j'arrive complètement comme une fleur, parce que j'ai découvert à la toute fin que le point 3.1 était passé et avait été voté. J'étais sorti momentanément. Cela s'est passé très vite, parce que pour ma part je n'ai pas voté sur ce point. J'avais une question de collègues que je transmets : dans l'attribution de PCA, il y a des points communs avec les cas d'attribution du RNA.

M. BERNARDINO – On est d'accord.

M. PELLET – Donc, c'est ça la question. Y a-t-il bien une règle claire qui stipule que pour telle mission, s'il y a déjà une PCA, cela l'exclut du RNA pour éviter le cumul ?

M. BERNARDINO – Oui, on ne peut pas toucher deux primes pour la même fonction. Et pour répondre en même temps à une question qui avait été posée par Arnaud en Commission des moyens, il y a aussi des gens qui ne peuvent pas avoir de RNA, parce qu'ils ne sont pas éligibles à la RNA. Mais la plupart utilisent quand même la RNA. Mais, à un moment, il n'y a pas l'idée de cumuler.

M. PELLET – Merci. J'en profite pour ajouter une remarque que j'aurais faite si j'avais été présent à ce moment-là. J'en suis désolé. C'est une remarque que je fais pratiquement chaque année sur ces questions-là.

Pour une charge de mission, il y a une amplitude de 1 à 6. Le CA n'a pas d'information sur le choix de cette amplitude. Il n'y a pas à ma connaissance de règle qui permette de dire si c'est une mission à 1 000 euros ou une mission à 6 000 euros.

Il serait bien qu'il y ait des règles. D'ailleurs, ce serait la même chose pour les primes qui vont de 3 000 à 9 000 euros. Il serait bien qu'il y ait des règles explicites qui justifient le choix à l'intérieur de cet éventail. Et ce n'est pas porter atteinte...

M. le PRÉSIDENT – On est d'accord là-dessus et que les missions soient ensuite exposées.

M. BERNARDINO – Il est vrai que j'ai été appelé pour un collègue sur une lettre de mission dans une composante pour donner une lettre de mission par rapport à une prime éventuelle.

À titre personnel, je trouve que c'était plutôt une bonne idée d'avoir une lettre de mission avec le montant de la prime qui allait avec pour justifier pourquoi la prime et ses missions établies.

M. le PRÉSIDENT – Je suis assez d'accord avec ce que tu dis. Il faut effectivement que ce soit un peu cadré avec finalement le pourquoi et un retour devant les administrateurs. Avez-vous d'autres questions diverses ?

M. PELLET – Oui, un dernier point. Nous avons appris la démission de la Vice-présidente en charge des doctorats.

M. le PRÉSIDENT – Oui, je l'ai dit tout à l'heure.

M. PELLET – Y a-t-il des éléments d'explication ou pas ?

M. le PRÉSIDENT – Claire a amené un dossier très loin. C'était un dossier très costaud, qui consistait à rapatrier le doctorat à l'UPEC. Cela a créé, je pense, beaucoup de tensions avec l'UPE, un certain nombre de choses qui ont été fatigantes, je pense. Donc là, Claire est fatiguée.

En même temps, c'est une année où certains se sont vus, d'autres ont eu peur de la pandémie, etc. C'est une année très particulière et extrêmement éprouvante pour toutes et tous.

Là-dessus, d'accumuler en plus du travail avec des éléments de complexité, à un moment donné, on a le droit d'être fatigué. Et ça, je l'entends parfaitement. Je l'ai entendu de la part de Claire, qui pourra s'exprimer elle-même, d'ailleurs, si elle le souhaite.

Effectivement, je pense qu'il y a des dossiers difficiles. Donc, je peux entendre que l'on puisse être fatigué. Cela nécessite une réorganisation, mais je pense que là-dessus, la réorganisation est faite.

Après, j'ai un autre avis. J'ai l'occasion de me réexprimer. Je trouve que la COMUE induit un élément de complexité permanent qui ne simplifie pas les choses. Je dis que la COMUE induit un élément de complexité supplémentaire. Il y a plusieurs acteurs. Il y a déjà beaucoup de monde.

Mais, en plus, on rajoute du monde et les choses sont plus compliquées. À un moment donné, il faudra se poser des questions. Ce n'est pas le jour, mais il faudra se poser des questions à l'avenir. C'est un fait avec la COMue. Ce n'est pas le lieu aujourd'hui, mais cela joue quand même aussi. À un moment donné, les mille-feuilles, c'est bien, mais cela a aussi ses limites.

Avez-vous d'autres questions diverses ? En tout cas, pour le CA plénier, c'est terminé. Je trouve qu'il était très bien que l'on se revoie quand même en présentiel. J'espère que l'on se retrouvera en présentiel à la rentrée. J'en suis assez persuadé quand même.

En tout cas, merci à vous. Merci aussi de votre mobilisation permanente pendant cette année, ces deux dernières années qui ont été éprouvantes. J'espère que vous aurez un bel été en perspective et des vacances possibles dans des endroits magiques. Merci à vous.

La séance est levée à 11 heures 57.

